



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.9
29 septembre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 9e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 23 septembre 1987, à 15 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)
puis : M. JACOBOWITS DE SZEGED (Pays-Bas)
(Vice-Président)
puis : M. ENGO (Cameroun)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Chevardnadze (Union des Républiques socialistes soviétiques)
M. Ngarukiyintwali (Rwanda)
M. Mabrouk (Tunisie)
M. Hameed (Sri Lanka)
M. Tindemans (Belgique)
M. Saldivar (Paraguay)
M. Pinheiro (Portugal)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. CHEVARDNADZE (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Monsieur le Président, la délégation soviétique m'a chargé de vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Un article du règlement intérieur de notre Organisation prévoit que l'on consacre une minute à la prière et à la méditation. Chaque session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies nous donne l'occasion de réfléchir à l'avenir du monde. Aujourd'hui, le monde se trouve au seuil de grands changements et c'est à cela que sont consacrées nos pensées. Pour la première fois dans l'histoire, l'idée du désarmement nucléaire est en passe de devenir une réalité. L'idée en soi n'est pas neuve. Ce qui est nouveau, c'est qu'elle est maintenant dans le domaine du possible. Hier encore, notre regard se heurtait à un mur. Aujourd'hui il s'étend loin devant nous.

Deux mille ogives nucléaires ne représentent qu'une petite portion des arsenaux nucléaires, mais elle est suffisamment importante pour que sa disparition ouvre au monde de nouvelles perspectives. L'accord conclu sur certaines armes ne constitue qu'une petite partie de l'événement. Un phénomène bien plus significatif a eu lieu : l'Union soviétique et les Etats-Unis ont enfin prononcé ensemble le premier mot d'un lexique de désarmement nucléaire. Lorsque ce mot sera devenu réalité, le monde aura appris quelque chose de nouveau. Il saura que les armes nucléaires et la sécurité ne sont pas synonymes, que la sécurité est renforcée lorsque ces armes disparaissent.

Pour l'instant, ce principe s'applique à un cas particulier, mais il a déjà cours dans la réalité. Toute la question est maintenant de savoir si, à partir de cette même prémisse logique, nous pourrions abandonner l'arsenal nucléaire tout entier et non une partie seulement, et mettre au rebut toutes les armes de destruction massive.

L'Union soviétique en est convaincue. L'aire de lancement est certes réduite, mais une grande entreprise peut y recevoir son impulsion. L'accord récent pourrait être suivi d'un accord de réduction de la moitié au moins des armes stratégiques, à condition bien sûr que le Traité sur la limitation des anti-missiles balistiques (ABM) soit respecté.

M. Chevardnadze (URSS)

Aujourd'hui, la perspective d'une convention sur l'interdiction et la destruction complète des armes chimiques se précise de plus en plus. Nous pouvons espérer un processus parallèle de réduction des armes classiques fondé sur la notion de suffisance. Il est possible de faire des progrès car nous avons des idées audacieuses et sommes prêts à éliminer les obstacles restants.

Une réponse affirmative à la question de savoir s'il est possible d'éliminer les arsenaux nucléaires se concrétisera si la communauté internationale nous apporte une fois de plus son aide.

Point n'est besoin ici de revendiquer la palme de la victoire, qui s'allie mal à la branche d'olivier de la paix. Je pourrais décrire comment l'Union soviétique a oeuvré en vue de parvenir au double zéro global, mais laissons à d'autres le soin d'en revendiquer le mérite s'ils le souhaitent. Et, s'il faut se faire concurrence, que ce soit uniquement dans le domaine du désarmement nucléaire. Quant à nous, l'important est que le but recherché a été atteint et que le résultat n'est pas contraire à la volonté de la majorité.

Nous sommes émus par l'enthousiasme suscité dans le monde par cet accord. Il nous convainc une fois encore que nous sommes sur la bonne voie. A entendre les voix d'approbation et de solidarité qui étouffent la voix solitaire et morose des profiteurs nucléaires, les collègues soviétiques des représentants ici présents ressentent de manière particulièrement vive aujourd'hui, sans partager l'euphorie mais cependant sans vouloir tempérer l'optimisme, que nous sommes ici véritablement des nations unies - unies non seulement par notre appartenance formelle à cette organisation, mais par un destin commun et un objectif partagé. Merci de ce sentiment merveilleux. Il faudra le préserver et le poursuivre.

M. Chevardnadze (URSS)

Merci pour cette atmosphère d'unité de pensée, de coopération et d'appui qui, seule, pouvait produire un accord.

En ce sens, cet accord est vôtre. Et le fait qu'il soit à tous constitue, à notre avis, la meilleure garantie de son application.

"Nous sommes nés pour vivre ensemble. Et notre communauté est comme une arche qui tient ferme précisément parce que ses pierres se protègent les unes les autres de la chute..."

On peut s'émerveiller de la capacité de la pensée humaine de mettre au point la loi morale suprême de tous les temps. "Nous sommes nés pour vivre ensemble", écrivait Sénèque il y a bien des siècles dans ses "Lettres à Lucilius", mais ce n'est qu'aujourd'hui que l'on perçoit cette idée comme étant l'impératif de notre époque.

Aujourd'hui, on perçoit le décret de paix de Lénine comme un message de moral suprême qui s'adresse à notre époque. La répudiation des traités secrets, la conduite ouverte et publique des affaires internationales, le renoncement immédiat à la guerre et son rejet en tant que moyen de résoudre les conflits, reflétaient, dès 1917, une nécessité commune, devenue aujourd'hui volonté de toute la communauté internationale.

La voie que doit parcourir la pensée humaine pour devenir action est longue et difficile mais, tôt ou tard, cela se produit.

Discutant, à Washington, des procédures techniques à prévoir pour la destruction des ogives nucléaires, nous nous sommes soudainement rendu compte qu'il y a à peine un an cela semblait hors de notre portée. Nos partenaires américains pourront le confirmer.

Il est difficile de trouver les mots justes pour exprimer cette notion. Constatons seulement que le passé imprime un puissant élan au présent et que le présent offre des garanties pour l'avenir.

"La réalité et les garanties d'un monde sûr", titre d'un article de Mikhaïl Gorbatchev publié avant cette session, évoque le sens majeur de notre pensée aujourd'hui.

Un monde sûr est possible. Il est possible parce que toute autre chose sera trop dangereuse. Il est possible parce qu'il est tout aussi nécessaire. C'est la réalité. Quant aux garanties, nous les trouvons dans un système global de sécurité.

M. Chevardnadze (URSS)

Inspirer l'édification de ce système et en prendre l'initiative, voilà la tâche qui revient aux Nations Unies.

Voilà, réduite en une formule concise, la logique de cet article, qui expose la doctrine d'un monde sûr. Elle découle de l'histoire de notre pays et est le fruit de la pensée politique qui analyse honnêtement toute la période écoulée.

Dans ce contexte, je me permettrai de rappeler à l'Assemblée que sa quarante-deuxième session coïncide avec la veille du soixante-dixième anniversaire de la grande Révolution socialiste d'octobre.

C'est notre fête; nous ne l'imposons à personne. Les sentiments que suscite l'anniversaire de notre Etat sont nôtres. Néanmoins, je me hasarderai à partager avec vous mes pensées quant aux incidences internationales de cette date.

Je pense qu'il est incontestable que la Révolution d'octobre a été l'un des événements majeurs du siècle et qu'elle a eu un énorme impact sur le destin des peuples, et pas seulement dans l'ancien empire russe.

Nous pensons que le processus de changement en cours dans notre pays est plus qu'une affaire purement nationale de l'Union soviétique.

Il est impossible de décrire comme étant strictement sienne la préoccupation de l'Union soviétique d'éliminer ce produit de la guerre froide qu'est la division du monde en alliances hostiles.

Tout cela, bien entendu, s'inscrit également dans nos objectifs de la perestroïka, c'est-à-dire notre processus de changement - alors que le glasnost, ouverture et dialogue, est, en toute logique, son instrument - tant en politique intérieure qu'en politique étrangère. Il existe un rapport direct et ouvert entre ces éléments, et on ne peut appliquer l'un sans l'autre.

Cela, et cela seul, me permet, alors que j'évoque le soixante-dixième anniversaire de notre révolution, de vous inviter à y réfléchir ensemble.

Que nous ayons un concept de la révolution mondiale, qui soit étroitement lié au processus de changement révolutionnaire dans notre pays, nous ne le cachons pas. Voilà en quoi cela consiste : organiser l'ensemble de la communauté humaine sur la base de la paix reconnue en tant que valeur existentielle suprême, de la vie humaine, de la liberté et de la dignité en tant que normes générales, et de la coexistence pacifique en tant que principe universel des relations entre Etats. Ce concept, proclamé dans le rapport politique du vingt-septième Congrès du parti communiste, a été étayé par un grand nombre de mesures concrètes prises par l'Union soviétique.

M. Chevardnadze (URSS)

La perestroïka annonce également de grands changements dans les affaires internationales. Il ne faut pas y faire obstacle.

Mais, bien sûr, à la différence de ce qui s'est passé en 1917 ou 1918, en 1987, aucune réaction extérieure ne pourra entraver notre révolution. Aujourd'hui, nous vivons une autre époque et le pays est différent.

Et ce pourrait être là l'une des plus grandes réalisations de la Révolution d'octobre.

Il a fallu payer pour cela un très lourd tribut, marqué par l'intervention étrangère et la guerre civile, la ruine économique, le blocus économique, la terreur et les tentatives faites pour saper les fondements de notre Etat multinational, l'agression nazie et la guerre froide, qui nous a été imposée, le chantage nucléaire et les tentatives poursuivies sans cesse pour imposer le diktat politique.

Pas un seul jour ne s'est écoulé sans que nous ayons à payer le prix le plus élevé.

Comparée à bien d'autres révolutions, la Révolution d'octobre a été la moins sanglante. A la différence de bien d'autres, ses architectes n'ont jamais voulu ériger leur temple sur le sang. Ils n'ont jamais pensé, comme beaucoup l'avaient fait avant eux, que la cruauté, la violence et la crainte offraient le meilleur moyen de cimenter leurs idéaux.

Ce fut la politique de conspiration, de terreur et d'intervention menée contre la Russie soviétique qui l'a amenée à se barricader et à se retrancher du reste du monde.

Pour survivre, il a été nécessaire de faire le maximum dans un minimum de temps historique. Ce manque de temps permanent et les pressions sans fin s'exerçant sur tous les fronts ont également créé les conditions qui ont entraîné d'innombrables victimes innocentes et des pertes irrécupérables.

Nous le disons pour que tout le monde l'entende : il n'y a pas, il ne saurait y avoir de justification à ce phénomène. Mais nous faisons plus que d'en parler. Héritiers et des victoires et des défaites, des réalisations et des erreurs, nous faisons tout notre possible pour renforcer nos victoires et pour empêcher la moindre possibilité que se reproduisent les erreurs en politique intérieure comme en politique étrangère.

M. Chevardnadze (URSS)

C'est un trait caractéristique de notre perestroïka, son aspect dominant, l'indicateur de la vigueur et de la santé de notre société, une garantie de son avenir, de son fonctionnement interne profondément démocratique, une garantie d'ouverture, de probité et d'honnêteté. Il n'est pas nécessaire de faire à une recherche linguistique pour fournir à l'auditoire l'équivalent anglais du mot russe glasnost. Dans une langue étrangère, il peut arriver que l'on s'égaré, comme cela s'est déjà produit lorsqu'un orateur a déclaré que le mot "liberté" n'existait pas en russe. Il est en général dangereux de jouer avec les mots dans cette enceinte, où tout le monde n'est pas disposé à applaudir aux insultes sommairement lancées à la face des pays et des peuples. La liberté doit en effet servir la paix, mais la liberté considérée non pas comme la faculté ou la permission de s'ingérer dans les affaires des autres et de financer une contre-révolution pour en tirer des profits substantiels.

En ce qui concerne notre perestroïka, nul ne doit se bercer d'illusions. Nous ne nous écarterons pas de notre route. De même, nous n'emprunterons pas aux autres leurs normes et leurs règles en matière de démocratie. Nous les remercions de leurs conseils, mais nous procéderons à la perestroïka selon nos propres desseins, et sur notre propre base socialiste. C'est à nous qu'il appartient de déterminer ce que l'Union soviétique deviendra. Et elle sera ce que le peuple soviétique souhaite qu'elle soit.

Ceux qui désirent nous soutenir appuieront également le projet tendant à replacer les relations internationales sur des bases démocratiques larges. Ceux-là seront favorables à la notion de monde dénucléarisé ainsi qu'à toutes les actions destinées à résoudre les questions les plus épineuses de la politique mondiale. C'est en effet là que les intérêts de la plupart des membres de la communauté internationale coïncident pleinement.

Cette tribune n'est pas une chaire où prêcher la "libre entreprise". Cette enceinte n'est ni une salle de classe ni un amphithéâtre universitaire où l'on peut donner des cours de rhétorique ou enseigner à la communauté internationale "le bon comportement politique". Il serait encore moins sérieux d'adopter le ton de la prédication pour dire à l'Organisation que "parfois elle s'est écartée du droit chemin" et qu'"il est temps qu'elle le retrouve".

Il convient cependant de dire que cette tribune, cette enceinte, constitue justement l'endroit où la nouvelle pensée politique doit s'exprimer. Quelles que

M. Chevardnadze (URSS)

soient les confrontations et les haines qui le divise, le monde est néanmoins uni. Quant à la nécessité de se préserver et de perpétuer le genre humain.

De cette réalité objective découle une autre orientation qui guide la nouvelle pensée politique : à notre époque, le rapport entre l'intérêt national et l'intérêt général s'est modifié, en ce sens que les véritables intérêts nationaux ne peuvent être opposés aux intérêts communs.

Si, sous le prétexte que quelque chose est contraire à la sécurité nationale ou si, pour des considérations de prestige national, vous rejetez tout ce qui est issu de la pensée politique de systèmes ou de gouvernements qui ne vous agréent pas, alors, tôt ou tard, l'effet de boomerang d'une telle attitude se fera ressentir sur les intérêts nationaux véritables de votre peuple et de votre Etat.

La nouvelle pensée politique doit mettre un terme à un tel comportement. Et elle ne pourra le faire que si elle est mise en pratique. Mais il ne fait aucun doute que tel sera le cas. En effet, l'unité de pensée, de conception et d'application, l'accord entre les paroles et les actes sont la condition même de l'existence de l'humanité.

La nouvelle pensée politique avancera inévitablement. Elle s'épanouira, grâce à certains éléments remarquables, grâce à l'acquisition de l'expérience politique, grâce à l'analyse scientifique stricte, à l'évaluation et à la prévision des réalités contemporaines, grâce, enfin, au fait que la nouvelle pensée politique sera détachée des égoïsmes nationaux qui engendrent l'animosité à l'égard de pays, de groupes de pays ou de systèmes socio-politiques. Sur ce point, permettez-moi de faire observer que la politique d'hostilité à l'égard du socialisme a fait banqueroute, en théorie comme en pratique.

Le fait même de la création de l'Organisation des Nations Unies contenait en germe la nouvelle pensée politique. Dès ce moment, en effet, ses principes étaient inscrits dans les Articles de la Charte des Nations Unies, laquelle constitue sans aucun doute l'un des instruments statutaires les plus remarquables de tous les temps que se soient donnés les peuples.

Le fait que notre organisation fonctionne déjà depuis plus de 40 ans atteste le triomphe des intérêts communs de l'humanité sur les nationalismes étroits et le syndrome des grandes puissances.

M. Chevardnadze (URSS)

En réalité, les décennies de l'après-guerre n'ont été que l'histoire de la lutte entre des conceptions politiques dépassées et la nouvelle pensée politique qui est née dans l'agonie de la guerre.

Lorsqu'on sait que le monde possède la capacité de détruire plus de 20 fois la vie sur terre, il est permis de penser que tout ne va pas pour le mieux, soit dans votre pensée ou dans votre foi dans une pareille garantie de la vie, soit dans la notion même de dissuasion, et plus probablement dans les deux.

La nouvelle pensée politique montre bien l'absurdité de l'idée que les armes nucléaires peuvent garantir la sécurité de qui que ce soit.

Pourtant, une question se pose immédiatement : est-il possible d'assurer la paix par d'autres moyens? Ces moyens existent-ils? La nouvelle pensée politique répond par l'affirmative. Là encore, je veux appeler l'attention de l'Assemblée sur le système global de la sécurité internationale.

Comme il ressort des déclarations de Mikhaïl Gorbatchev, nous envisageons d'entamer un processus étalé sur une longue période qui se déroulera grâce à des efforts collectifs.

L'objectif est de faire en sorte que la paix soit assurée exclusivement par les Nations Unies et leur Conseil de sécurité, sur la base du strict respect des principes et dispositions de la Charte.

Mais, demandera-t-on, si c'est là l'objectif, quel est alors le sens de votre proposition? Après tout, la Charte des Nations Unies et l'Organisation universelle pour la paix existent déjà.

Qu'il me soit permis de rappeler à l'Assemblée que l'Organisation des Nations Unies a été créée pour un monde sans armes nucléaires, et que sa Charte était bien sûr destinée à résoudre les problèmes d'un tel monde.

Les armes nucléaires ont fait apparaître une réalité différente qui, en dernière analyse, empêchait d'utiliser pleinement l'ONU en tant que mécanisme principal de maintien de la paix et de la sécurité. Il se trouve que le cancer nucléaire a limité la portée de la Charte et les possibilités de son application. En outre, les perspectives de militarisation de l'espace menacent encore davantage l'application de ses principes.

Il ne saurait néanmoins être question d'adapter la Charte aux réalités de l'ère nucléaire et spatiale, et encore moins de démolir ce document. La Charte est

M. Chevardnadze (URSS)

un grand document qui, aujourd'hui encore, contient toutes les dispositions dont a besoin l'humanité pour vivre et résoudre ses problèmes sans avoir recours à la guerre.

Cependant, même la Charte ne peut faire l'impossible. Aucune organisation, aucun ensemble de règles, ni aucun code de conduite ne peuvent sauver le monde, dans les quelques minutes qui séparent le lancement d'un missile, de l'holocauste nucléaire. Si le programme de "guerre des étoiles" trouve un commencement d'application, alors la "peau de chagrin" se rétrécira encore davantage.

Et pourtant ce programme a été proclamé ici comme étant un moyen susceptible d'"assurer un monde plus sûr".

Tel n'est pas le cas. Et je veux me référer à une personne dont les propos ont été repris, pas plus tard qu'hier, par le Président des Etats-Unis.

M. Chevardnadze (URSS)

Je veux parler de l'académicien André Sakharov. Je le cite :

"Mon opinion sur ce programme est différente de celle du gouvernement Reagan. Il est également erroné d'affirmer que l'existence du programme IDS permette à l'Union soviétique de négocier sur le désarmement. Au contraire, le programme IDS empêche les négociations."

Si on peut croire l'académicien dans un domaine, pourquoi ne pas le croire dans un autre, un domaine où il parle véritablement en tant que professionnel de haut niveau.

Laissons l'océan de l'espace aux vaisseaux pacifiques pour que les générations futures n'aient pas à créer des dragueurs de mines spatiaux! Excluons les composantes nucléaires et spatiales de l'équation de la sécurité; c'est la seule voie vers la sécurité vraie. Nous estimons qu'un système global de sécurité tel qu'un programme intérimaire permettant de réaffirmer le rôle des Nations Unies et de leur Charte constitue un instrument primordial de paix.

Quels sont donc les aspects concrets de ce système global? L'année dernière, les auteurs de la résolution sur ces questions ont tenu des consultations avec des membres des Nations Unies et ont discuté de leurs propositions dans des enceintes internationales. En conséquence, de nombreuses questions ont été éclaircies, nos idées se sont précisées et une atmosphère de travail d'équipe s'est créée.

Aujourd'hui, ce système se dessine clairement dans ses quatre aspects - politico-militaire, économique, écologique et humanitaire.

Dans le domaine politico-militaire ce système prévoit l'obligation pour les Etats de ne pas recourir en premier aux armes nucléaires, à la menace ou à l'emploi de la force, de faire en sorte que les doctrines militaires deviennent exclusivement défensives, de rendre publiques les données concernant les dépenses militaires ainsi que le calendrier des exercices et des manoeuvres, d'adopter le principe d'une défense non offensive et d'instituer un système fiable de vérification.

Nous sommes convaincus qu'un système global de sécurité offrira également une solution aux conflits régionaux. C'est sans doute l'une des tâches les plus difficiles. A cet égard, je me permettrai une brève digression à propos de certaines idées qui ont été exposées ici l'autre jour. Je veux parler de la déclaration faite par le Président des Etats-Unis avant-hier. Je ne céderai pas à la tentation d'engager une polémique avec lui. Les émotions suscitées par l'accord

M. Chevardnadze (URS)

auquel nous sommes parvenus, ma condition d'invité, et mon respect pour l'ancienneté m'empêchent de reprendre point par point des allégations et des arguments qui sont sans le moindre fondement. Mais puisque le Président a parlé de coeur, en prétendant en quelque sorte en avoir le monopole, tout en refusant d'en reconnaître aux autres, je voudrais dire ceci : c'est manquer de coeur que de déclarer des régions et des continents comme zones d'intérêt particulier du "monde libre" dans lesquelles il puise pour les injecter dans son économie les ressources appartenant à d'autres peuples;

C'est manquer de coeur que de recruter et d'armer des mercenaires, de proclamer que ce sont des combattants de la liberté, et de leur verser des millions de dollars pour commettre des crimes;

C'est manquer de coeur que de mettre entre les mains de bandits les armes dont ils se servent pour abattre des avions civils.

Le coeur humain est un organe extrêmement sensible. Il frémit devant un tel traitement. Ceux qui n'ont jamais souffert n'éprouveront jamais de compassion pour personne. Quant à nous, nous savons ce qu'est la guerre sur notre propre territoire. Par conséquent, ce n'est pas à des fins rhétoriques que nous déclarons notre soutien aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies. Cette organisation joue un rôle important pour maintenir la paix en Afghanistan, où la mission du représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies s'associe de manière intrinsèque à la politique de réconciliation nationale. Il est maintenant de plus en plus évident que les Afghans eux-mêmes sont en mesure de déterminer l'avenir de leur pays et c'est en vérité ce qu'ils font actuellement. Cette nouvelle tendance encourageante correspond à notre désir sincère de retirer le plus rapidement possible les forces soviétiques d'Afghanistan et, en ce sens, nous bénéficions de la pleine compréhension du peuple et du Gouvernement afghans.

En Amérique centrale, les Etats de la région eux-mêmes ont réalisé des progrès considérables dans le sens d'une paix attendue depuis longtemps. Leur succès est partagé par les membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, ainsi que par tous les pays d'Amérique latine.

Des éléments prometteurs se sont dégagés du dialogue entre les pays de l'Indochine et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). La politique de réconciliation nationale commence à porter ses fruits également au Kampuchea.

M. Chevardnadze (URSS)

De véritables possibilités existent quant au règlement du problème coréen. L'aspiration du peuple coréen à l'allègement des tensions dans la péninsule et au retrait des troupes étrangères et des armes nucléaires ne peut que susciter notre compréhension.

L'Organisation des Nations Unies a prévu un plan détaillé permettant d'appliquer la résolution sur l'octroi de l'indépendance au peuple namibien, dont la mise en oeuvre constituerait une mesure essentielle allant dans le sens du règlement de la situation en Afrique australe.

Un consensus apparaît en faveur de la convocation d'une conférence sur le problème du Moyen-Orient.

A Chypre, notre organisation et son secrétaire général ont agi énergiquement, en refusant de se laisser impressionner par les obstacles.

Voici notre opinion sur la situation dans le golfe Persique : elle est devenue critique et dangereuse et peut échapper à notre contrôle. Nous ne sommes nullement satisfaits de voir que l'évolution des événements que nous avons prévus dès le départ prouve que nous avons raison. Plus la présence militaire s'intensifie, plus s'accroît la probabilité d'un nouveau conflit et la participation dans ce conflit d'un Etat n'appartenant pas à la région. Il s'agit là pour nous d'une source d'inquiétude. Ceci nous conforte dans notre volonté d'agir de façon sensée et vigilante, et une fois encore d'insister sur la question de l'élimination du danger d'une présence militaire massive.

Dans ce contexte, il est extrêmement important de préserver l'unité du Conseil de sécurité. Ce n'est pas une fin en soi mais une prémisse à l'application de la résolution 598 (1987). Chaque membre du Conseil de sécurité, dans ses actes individuels, doit respecter les exigences de la résolution et ne pas les enfreindre.

La sécurité de la navigation dans le Golfe peut et doit être assurée par l'ensemble de la communauté mondiale, au nom de laquelle agit l'Organisation des Nations Unies. Si cela s'avérait nécessaire, des forces appropriées et en nombre suffisant devraient être mises à sa disposition, et l'Union soviétique participerait à cette décision.

Il est nécessaire d'essayer d'assurer, simultanément et immédiatement, un cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq en vue de la conclusion de la mission du Secrétaire général pour la création d'un organe impartial chargé d'enquêter sur la

M. Chevardnadze (UR S)

question de la responsabilité du conflit. Le Conseil de sécurité devrait recevoir un rapport dans des délais clairement prévus. Cela permettrait également de retirer sans conséquence néfaste les forces navales étrangères du golfe Persique. Il est extrêmement important, selon nous, de faire preuve actuellement de retenue et d'apporter notre plein appui au Secrétaire général et au Conseil de sécurité.

Dans le domaine économique, un système global de sécurité cherche à favoriser la coopération de nature à éliminer tout affrontement et qui porterait sur l'ensemble des relations économiques internationales. Si l'on ne parvenait pas à résoudre les problèmes qui se posent dans ce domaine, on risquerait de provoquer une situation explosive qui, si elle nous échappait, serait catastrophique pour l'humanité.

M. Chevardnadze (URSS)

Avant-hier, on a dressé ici un tableau de la prospérité qui ne résiste pas à l'épreuve de la vérité. Il serait difficile d'imaginer une "marche de la démocratie" dans des pays en développement qu'accable une dette de 1 milliard de dollars. Il est impossible de parler avec sérieux d'égalité des chances quand une nouvelle forme de colonialisme, technologique celui-ci, est à l'oeuvre.

Il est impératif d'agir.

Nous pensons que la communauté internationale peut parvenir à un accord pour réduire le remboursement des intérêts sur les prêts bancaires; créer de nouveaux avantages pour les pays les moins avancés; limiter le service de la dette dont doit s'acquitter chaque année chaque pays en développement à un pourcentage fixe de ses recettes annuelles à l'exportation; accepter en paiement de leur dette des produits exportés par les nations débitrices et supprimer les barrières douanières qui font obstacle à leur importation; s'abstenir d'exiger des intérêts supplémentaires en cas de rééchelonnement ou de refinancement de la dette.

Ce ne sont là, bien sûr, que quelques suggestions à discuter, mais leur examen permettrait de mettre au point un programme d'action immédiate qui soulagerait le sort des pays en développement écrasés par la dette.

A long terme, il sera également nécessaire de remanier l'ensemble du système monétaire international.

Et, bien sûr, rien ne contribuerait davantage au développement économique des Etats qu'un programme de désarmement aussi ambitieux que possible.

Nous connaissons bien aussi un point de vue différent, qui ne reconnaît pas la relation entre le désarmement et le développement. D'aucuns expliquent la pauvreté par l'incapacité de certains peuples de travailler pour avoir la vie de leur choix.

Mais ce n'est là qu'une nouvelle forme de racisme. Il n'est pas de peuple dénué de talent ou incapable de créer une richesse matérielle ou spirituelle; seules les conditions, qui sont différentes, aident un peuple à réaliser son potentiel ou l'en empêchent.

L'élimination de la discrimination économique crée des conditions favorables à l'épanouissement économique et spirituel des peuples.

Cette dernière conception, en ce qu'elle tient compte de l'environnement, traduit l'évolution de notre pensée sur la relation entre l'homme et la nature. La sécurité de l'environnement de l'homme est un impératif car la menace d'un désastre écologique pèse réellement sur lui.

M. Chevardnadze (URSS)

Nous sommes aujourd'hui convaincus que la protection de l'environnement doit être assurée à l'échelle mondiale. La confrontation réduit les possibilités d'action concertée alors que la coopération les augmente. Notre conception implique un ensemble de mesures dans ce domaine.

La dimension humaine est l'aspect primordial du système global de sécurité. Les nations peuvent et doivent coopérer pour créer les conditions internationales optimales permettant de défendre partout les droits et les libertés fondamentaux de l'individu, la démocratisation à l'intérieur des pays et la création de la confiance et de l'harmonie sur cette base.

Nous devrions commencer par dégager ensemble tout un ensemble de mesures pratiques dans le domaine humanitaire, encourager la coopération afin d'éliminer l'apartheid, le racisme, le chauvinisme, le nationalisme et la discrimination sur cette base, régler ensemble les problèmes des minorités nationales et des réfugiés et garantir le droit des immigrants.

Nous estimons que pour les Etats et les nations, la confiance commence chez eux et consiste dans une large mesure à conformer leurs actes à leurs paroles et à adopter dans la pratique des positions dans le droit fil de leurs déclarations politiques. Notre politique, tant intérieure qu'extérieure, comme dans le passé, est guidée par ce principe et nous nous réservons le droit d'en exiger autant de tous nos partenaires. Les droits politiques, sociaux, économiques et culturels de l'homme doivent être garantis sur la base d'instruments internationaux reconnus par tous.

Il doit en être ainsi partout.

Les pays qui ont présenté cette proposition ne prétendent pas s'arroger l'exclusivité de l'idée.

Le système de sécurité découle des acquis déjà obtenus concernant le processus de coexistence pacifique des Etats dans les années d'après-guerre, ainsi que des activités de l'ONU. Il se fonde sur des principes juridiques établis par les traités limitant la course aux armements, sur les négociations relatives aux problèmes majeurs de notre époque et à la codification des normes en matière de droits de l'homme, sur un processus régional de confiance et de sécurité et sur le Mouvement des non-alignés.

M. Chevardnadze (URSS)

Résultat logique du développement de la culture commune de l'humanité dans ce siècle, ce système promet de devenir le domaine où s'exerceront en commun les efforts créatifs de tous les pays et peuples. Aujourd'hui, alors que 2 000 armements pourraient être éliminés de la face de la terre, alors qu'une percée historique a été accomplie à l'issue de 42 longues années de quête, ce système reflète ce que nous croyons être un processus irréversible, le produit de la volonté et de la persévérance. Nous sommes nés pour vivre ensemble et nous le ferons si nous formons une arche sur laquelle nous nous soutenons les uns les autres.

Notre session nous offre la meilleure occasion d'y réfléchir. Il est temps de renoncer à la confrontation et à l'hostilité. Je le dirai sans ambages : le monde en est fatigué. On a fait trop de citations visant à prouver qu'on a eu affaire à des démons. Mais ce n'est pas sérieux. Il y a eu trop d'accusations, insultes à la dignité des pays. Il est temps d'engager un véritable dialogue et de se mettre au travail.

En ces jours où nous faisons le point sur le passé et le présent, nous devons être profondément conscients qu'une fois passée cette période de réflexion, il nous faudra de nouveau agir, et agir, encore et toujours.*

* M. Jacobovits de Szeged (Pays-Bas), Vice-Président, assume la présidence.

M. NGARUKIYINTWALI (Rwanda) : En vertu d'une tradition solidement établie, les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies sont fidèles à leur rendez-vous annuel, un rendez-vous fixé pour qu'ils puissent examiner ensemble, dans le cadre d'un dialogue constructif, les problèmes auxquels la communauté internationale se trouve confrontée.

Chaque session de l'Assemblée générale des Nations Unies constitue une occasion privilégiée de réaffirmer l'engagement inhérent aux objectifs et principes fondamentaux de notre organisation, tels que consacrés par sa Charte. Cette Charte assigne aux Etats Membres la mission d'oeuvrer en faveur de la paix et de contribuer à développer les relations internationales dans l'optique de promouvoir la prospérité et le progrès socio-économique auxquels aspirent tous les peuples.

Cette assemblée constitue le cadre où s'harmonisent les efforts visant à améliorer le sort de l'humanité, sur la base d'une éthique qui sert de référence commune pour tous les pays épris de paix, de liberté, d'égalité, de justice et de progrès.

Avec son admission comme quatre-vingt-dix-septième Membre de l'Organisation des Nations Unies le 18 septembre 1962, la République rwandaise a solennellement marqué sa volonté de faire sienne cette éthique fondée sur l'égalité des droits reconnus à tous les peuples et dédiée à l'idéal de paix et de coopération exprimé à San Francisco en 1945. La République rwandaise entretient l'espoir de voir cet idéal se concrétiser toujours davantage, l'espoir aussi de voir se renforcer l'élan qui doit porter les efforts de tous les Etats Membres pour que notre organisation puisse assumer la mission qui lui est assignée.

Le Rwanda sera constamment au nombre des pays animés de l'ardente volonté d'oeuvrer dans cette optique. A l'occasion de la présente session, l'engagement exprimé à cet égard en 1962 prend une valeur particulièrement significative, car il est renouvelé dans le contexte marqué par le vingt-cinquième anniversaire de l'indépendance de la République rwandaise et de son admission au sein de la famille des Nations Unies.

En évoquant aujourd'hui ce double anniversaire, je tiens à réaffirmer, au nom du Gouvernement rwandais, l'attachement de la République rwandaise aux objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies. Cet attachement va de pair avec l'espoir que les facteurs négatifs qui hypothèquent la réalisation de ces objectifs

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

s'estomperont et disparaîtront définitivement. Parmi ces facteurs négatifs, la politique de certains Etats réfractaires aux principes fondés sur la légalité universelle, l'oppression imposée à des peuples qui aspirent légitimement au respect de leurs droits inaliénables et la persistance de foyers de tensions et de conflits dans le monde inspirent les plus vives préoccupations à l'heure où la communauté internationale devrait consacrer l'essentiel de ses efforts à relever les défis qu'imposent les déséquilibres économiques dont pâtissent les pays en voie de développement.

Loin de diminuer, les difficultés économiques sur lesquelles l'Assemblée générale des Nations Unies met de plus en plus l'accent persistent et prennent de nouvelles dimensions lourdes d'hypothèques dans la promotion du progrès auquel aspirent tous les peuples. L'économie internationale reste marquée par la crise qui, pour les pays du tiers monde, se pose de plus en plus en termes de survie et risque d'anéantir de laborieux efforts de développement.

Cette crise a essentiellement un caractère structurel, car elle relève des mécanismes qui régissent actuellement les relations économiques internationales, avec un impact de plus en plus négatif inhérent notamment à l'instabilité des marchés financiers, à la détérioration continue des termes de l'échange, au marasme du marché des matières premières et à l'endettement.

La persistance de ces phénomènes fait peser de lourdes hypothèques sur les efforts déployés pour asseoir les conditions du développement dans les pays du tiers monde et ces derniers sont ainsi pris dans une spirale complexe et dangereuse marquée par la dégradation constante de la conjoncture économique internationale et par la réduction inexorable de leurs ressources, de leur pouvoir d'achat, au risque de tomber dans un sous-développement chronique.

A chaque occasion pertinente, la communauté internationale souligne les préoccupations liées à une telle situation, en mettant en exergue ce constat : la relance d'une croissance durable dans les pays du tiers monde passe par l'accroissement des flux financiers en leur faveur, par des échanges commerciaux plus équilibrés et par une approche réaliste et concertée des solutions à apporter au problème crucial de l'endettement.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

La problématique du développement et de la croissance économique considérée en référence à ce constat a marqué les travaux de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Genève au mois de juillet. Le pragmatisme et le réalisme qui ont caractérisé cette session de la CNUCED devraient contribuer à donner un nouveau souffle à la relance du dialogue Nord-Sud.

Parmi les conclusions retenues à cette occasion qui sont de nature à inspirer un certain optimisme quant à la perspective de trouver des solutions satisfaisantes face aux problèmes économiques les plus urgents pour la communauté internationale, il y a lieu de retenir les dispositions qui ont été prises en vue de la mise en oeuvre du fonds commun des produits de base.

Les pays en développement dont l'économie est largement tributaire de l'exportation de leurs matières premières se réjouissent de l'importance que la CNUCED a réservée à cette question en l'examinant dans l'optique de réduire l'impact négatif consécutif aux fluctuations que subissent les cours de ces produits. La communauté internationale refuse d'admettre comme une fatalité la baisse et l'instabilité des prix auxquelles sont confrontés les producteurs du tiers monde aux prises avec les effets conjugués de la crise et de la baisse de leurs revenus sur les marchés internationaux, où l'effondrement des cours des matières premières atteint les niveaux les plus bas enregistrés depuis une cinquantaine d'années.

La septième session de la CNUCED a démontré que, face à ce processus, l'heure n'est pas à la résignation mais au réalisme, un réalisme qui devrait se traduire par de nouvelles orientations en faveur du développement, en tenant dûment compte des mutations marquées par une interdépendance de plus en plus évidente qui commande la solidarité et la complémentarité dans la promotion d'une prospérité universellement partagée.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Les défis que les pays du tiers monde ont à relever exigent une telle approche, orientée vers la prise en charge de solutions qui puissent être l'expression de la volonté collective d'assurer la croissance et le développement, au profit de tous les partenaires. Dans ce contexte, les engagements pris au niveau de la CNUCED devraient aboutir rapidement à des actions concrètes inspirées par l'objectif de surmonter, dans la solidarité et la complémentarité, les problèmes cruciaux qui persistent en matière de relations économiques internationales.

La présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies constitue une excellente occasion pour conforter l'optimisme suscité à cet égard par le consensus qui a pu se dégager des débats de la septième session de la CNUCED, de manière à mettre en exergue les priorités retenues relatives à la nécessité d'améliorer le sort des pays les plus pauvres.

Dans cet esprit, en référence à la volonté clairement affirmée de concentrer sur les pays les moins avancés une plus large part de l'aide au développement, cette assemblée est appelée à approfondir le débat engagé pour que la communauté internationale détermine clairement les moyens à mobiliser pour permettre aux pays du tiers monde de franchir les obstacles qui se dressent sur la voie du développement. Ces moyens devraient notamment porter sur le renforcement des capacités de production, avec l'augmentation substantielle des ressources financières consacrées à l'aide au développement, ainsi que sur l'allègement des contraintes inhérentes au poids de la dette extérieure.

S'agissant précisément du problème de l'endettement, il suscite les plus vives préoccupations pour les pays du tiers monde en général et particulièrement pour les pays africains. Pour l'Afrique, la dette extérieure constitue un lourd fardeau, un goulot d'étranglement dans le processus de développement, dans la mesure où elle s'intègre dans la combinaison des facteurs négatifs qui font que ses capacités de remboursement s'amenuisent alors que s'exacerbent les déséquilibres dont elle pâtit dans les échanges économiques internationaux.

L'Afrique entretient l'espoir que des mesures pourront être prises par ses partenaires afin d'alléger le fardeau de sa dette extérieure qui est principalement lié aux contraintes économiques et financières découlant de la détérioration des

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

termes de l'échange, avec la dépréciation des prix des matières premières qui crée des déficits chroniques et pousse aux paroxysme la crise qui frappe tout un continent dans lequel la croissance s'est effondrée.

La communauté internationale a clairement pris conscience de la nécessité d'établir un environnement économique plus stable pour favoriser la promotion du développement en Afrique. Voilà presque une année et demie, l'Assemblée générale a adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique pour la période 1986-1990. L'adoption de ce programme ne constituait certes pas une fin en soi, mais une étape importante dans le processus visant à renforcer la solidarité active et agissante devant favoriser la réhabilitation des économies africaines.

Depuis, les pays africains ont entrepris des mesures d'ajustement structurel, au prix de grands sacrifices. L'Afrique a ainsi démontré sa volonté de faire face, de manière responsable, aux graves problèmes qui entravent son développement. Il est réconfortant de noter que, de leur côté, nos partenaires se sont engagés à appuyer les efforts des pays africains. Cet engagement devrait se traduire en actions concrètes, avec des mesures qui permettraient d'assainir l'environnement économique international et de mettre en place des programmes de développement bénéficiant d'une augmentation sensible des ressources financières provenant aussi bien de la coopération bilatérale que des organismes de coopération multilatérale.

C'est ainsi que le dialogue constructif qui a marqué la session spéciale consacrée aux problèmes économiques de l'Afrique pourra, au-delà de la prise de conscience des aspects prioritaires de la problématique du développement pour tout un continent en quête de survie, générer des efforts répondant aux exigences d'une solidarité plus active et plus agissante.

Le Gouvernement rwandais attache beaucoup de prix aux efforts que la communauté internationale est appelée à déployer dans cette optique, notamment pour promouvoir des relations de coopération conçues comme le fruit d'une concertation menée dans le respect de chaque partenaire, en tenant compte des besoins, des réalités et des intérêts de chacun, pour aboutir à un véritable contrat de solidarité grâce auquel pourront être relevés les défis du présent et ceux qui découlent des attentes et des aspirations qui rythment la progression de chaque

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

pays, de chaque peuple, sur la voie du développement, avec un dynamisme toujours renouvelé et constamment tendu vers les enjeux des temps à venir.

Sur la toile de fond des préoccupations que suscite la crise économique persistante, la communauté internationale reste également confrontée à des problèmes politiques qui sont source d'insécurité, de tensions, voire de conflits ouverts.

Il en est ainsi de la situation explosive qui prévaut en Afrique australe du fait de la politique et des pratiques du régime raciste et minoritaire en place à Pretoria, régime en rupture de ban avec la communauté internationale, à cause de sa politique d'apartheid, à cause de son occupation illégale de la Namibie, à cause de ses actes de déstabilisation et d'intimidation contre les Etats de la ligne de front.

Le régime de Pretoria s'entête dans sa politique aberrante et anachronique. Il fait preuve d'un immobilisme doctrinaire inacceptable, en s'entêtant dans son refus de tenir compte des aspirations légitimes de la majorité de la population sud-africaine, en multipliant les manoeuvres dilatoires pour retarder indéfiniment l'accession de la Namibie à l'indépendance et en faisant de ses voisins les cibles de son terrorisme d'Etat.

L'intransigeance et l'arrogance des tenants de la politique d'apartheid révolte toutes les nations qui, éprises de paix, de liberté et de justice, entretiennent la conviction que le peuple namibien doit pouvoir faire valoir son droit à l'autodétermination, que le peuple sud-africain doit pouvoir concrétiser ses aspirations à la démocratie et que les Etats de l'Afrique australe devraient connaître un climat de sécurité propice à la stabilité et à la promotion du développement.

S'agissant particulièrement du problème de la Namibie, le Gouvernement rwandais reste d'avis que le Plan de règlement élaboré par les Nations Unies en vertu de la résolution 435 (1978) adoptée en 1978 par le Conseil de sécurité constitue le seul cadre approprié pour une solution répondant à la nécessité de concrétiser le droit du peuple namibien à vivre dans la liberté et dans la dignité.

Avec le ferme espoir que l'éthique fondée sur les préceptes consacrés par le droit international s'imposera face aux prétentions inacceptables du régime de Pretoria, je tiens à réaffirmer le soutien indéfectible de la République rwandaise

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

aux combattants de la liberté aux prises avec ce régime rétrograde. Le même soutien reste également acquis aux Etats de la ligne de front que les dirigeants sud-africains voudraient réduire à leur merci en leur imposant le chantage de la déstabilisation et du sabotage économique.

Outre la situation qui prévaut en Afrique australe, où le système odieux d'apartheid sème l'oppression et la violence, des foyers de tension persistent dans d'autres zones sur le continent africain, ainsi que dans d'autres régions du globe.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Malgré les appels incessants lancés notamment du haut de cette tribune en faveur du respect des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, principes que tous les Etats Membres de notre organisation se sont engagés à respecter et à promouvoir, la paix et la sécurité internationales restent ainsi hypothéquées par la tendance à faire prévaloir le droit de la force par rapport à la force du droit.

Pour certains peuples - notamment le peuple sahraoui et le peuple palestinien - l'application du principe de l'autodétermination relève encore du vœu pieux, tandis que le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, le respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends continuent à être battus en brèche.

Ainsi la situation qui prévaut au Liban, en Afghanistan et au Cambodge, de même que la guerre entre l'Iran et l'Iraq continuent de préoccuper très gravement notre organisation.

S'agissant particulièrement de la guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq, la communauté internationale doit poursuivre sans désespérer son appel solennel et répété aux deux belligérants afin qu'ils recherchent, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, une solution adéquate au conflit qui les oppose.

Face à de telles situations, la République rwandaise estime que l'instauration d'un véritable climat de paix dans le monde reste tributaire des efforts que chaque Etat s'attachera à déployer pour respecter scrupuleusement les dispositions de la Charte des Nations Unies, dans la promotion de la confiance mutuelle et de la sécurité collective, dans le refus de la confrontation et de la violence.

Monsieur le Président, à chaque session, les débats de cette assemblée traduisent l'inquiétude de la communauté internationale face aux incertitudes qui pèsent sur l'avenir de l'humanité confrontée aux risques inhérents à la course aux armements.

A l'occasion de la Conférence que notre organisation vient de consacrer au concept de relation entre désarmement et développement, l'accent a été mis, à juste titre, sur la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement dans l'optique de favoriser l'augmentation des ressources à consacrer au combat engagé en faveur du progrès socio-économique.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

En écho aux conclusions retenues au terme des travaux de cette conférence, la délégation rwandaise garde l'espoir que des dispositions concrètes pourront être définies pour conjurer les menaces que le surarmement fait peser sur l'humanité et opérer les transferts que rendent possibles les conquêtes spectaculaires de la science et que dicte la prise de conscience de la corrélation établie par essence entre le désarmement et le développement, entre les impératifs de la sécurité et les attentes des peuples en quête de progrès et de prospérité.

Dans ce contexte, le Gouvernement rwandais attache beaucoup de prix aux efforts tendant à renforcer le dialogue constructif grâce auquel pourra s'affirmer, dans les faits, la conviction que les exigences de la sécurité entraînent une synergie de plus en plus marquée avec les enjeux du développement considérés en référence à la solidarité et à la complémentarité qui s'imposent dans les relations internationales.

Monsieur le Président, à chaque occasion pertinente, le Gouvernement rwandais rappelle que notre organisation reconnaît aux nations divisées le droit de rechercher les voies et moyens de retrouver leur unité, sans ingérences ni pressions extérieures.

Dans cet esprit, je voudrais souligner une fois de plus l'intérêt et l'importance que la République rwandaise attache aux efforts visant à renforcer la normalisation des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande.

Puissent ces efforts, portés et soutenus par la conscience collective du peuple allemand et répondant à son ardente volonté de maintenir vivace cette conscience, permettre à ce peuple de retrouver l'unité à laquelle il aspire comme partie intégrante de son héritage.

Par ailleurs, toujours en référence à la Charte des Nations Unies, la République rwandaise soutient les initiatives visant à assurer la réunification indépendante et pacifique de la nation coréenne.

Monsieur le Président, l'Organisation des Nations Unies incarne le grand et sublime dessein de promouvoir, au sein de la communauté internationale, les valeurs et vertus inhérentes aux aspirations à la paix, à la liberté, à la justice et au progrès socio-économique. En tant qu'institution, elle est au service des peuples qui partagent ces aspirations, au service aussi des Etats pour qu'ils puissent

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

entretenir et développer des relations fondées notamment sur l'égalité et le respect mutuel, ainsi que sur la conscience qu'ils doivent agir ensemble, coordonner leurs efforts et se concerter pour maîtriser les facteurs et les événements qui conditionnent l'avenir de l'humanité.

C'est dans cet esprit que, à l'occasion de la présente session, la République rwandaise réaffirme solennellement son attachement indéfectible à l'éthique consacrée par la Charte des Nations Unies, avec l'espoir que le dialogue et la concertation qui mobilisent les Etats Membres permettront de consolider cette éthique et de conforter le rôle de notre organisation.

Dans ce contexte, soyez assuré, Monsieur le Président, que la collaboration et la disponibilité de la délégation rwandaise vous sont totalement acquises, pour que cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale contribue à promouvoir davantage les objectifs assignés à l'Organisation des Nations Unies. En vous adressant les plus vives et chaleureuses félicitations à l'instar des éminents orateurs qui m'ont précédé, il me plaît de souligner la conviction que votre prestigieuse et solide expérience ainsi que vos éminentes qualités constituent un gage de succès pour les travaux que cette auguste assemblée va mener sous votre haute direction. C'est aussi pour la délégation rwandaise, le lieu de rendre hommage à votre prédécesseur qui a dirigé avec beaucoup de compétence et de doigté les travaux de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Vous me permettrez d'évoquer également comme gage de succès l'engagement dont le Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, fait constamment preuve dans l'exercice de ses fonctions pour que notre organisation soit toujours au service de la paix, de la solidarité et de la complémentarité entre les nations. Cet engagement lui vaut notamment la haute appréciation du Gouvernement rwandais.

Au-delà de la réussite des travaux d'une session de l'Assemblée générale, les succès que l'Organisation des Nations Unies enregistre dans l'affirmation de sa vocation sont et seront toujours tributaires de la détermination des Etats Membres, de chaque Etat Membre. Détermination à oeuvrer pour l'émergence d'un nouvel ordre international qui doit être la résultante des facteurs qui concourent à la promotion d'une politique d'entente et de coopération entre les Etats, entre les nations, entre les peuples. Détermination à participer à l'édification d'une communauté de solidarité à l'échelle planétaire, dans le cadre d'une coopération

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

qui puisse favoriser l'enrichissement réciproque et le codéveloppement, grâce au partage du savoir et du savoir-faire, grâce à des échanges fructueux dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la culture, de l'information, de la science et de la technologie, grâce en fait à la volonté d'élargir constamment les dimensions des relations internationales en privilégiant la recherche des éléments d'équilibre et d'harmonie.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Cette volonté qui doit se concrétiser sur tous les plans dans les rapports que chaque Etat s'attache à entretenir et à développer sur la scène internationale, la République rwandaise l'a fait sienne en adhérant à la Charte des Nations Unies. Et c'est en référence à l'esprit qui la sous-tend que le Rwanda assurera toujours sa quote-part dans les efforts dédiés à l'objectif de faire triompher l'idéal auquel il a ainsi souscrit il y a 25 ans : l'idéal qui engage le monde dans la voie du dialogue, de la solidarité et de la complémentarité, pour répondre aux aspirations de chaque peuple à la paix et à la prospérité.

M. MABROUK (Tunisie) : C'est un grand plaisir pour moi de vous adresser les félicitations de la délégation tunisienne pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes confiants dans le fait qu'avec votre expérience et votre compétence bien connues, vous conduirez dans les meilleures conditions les travaux de cette importante session.

Je puis d'autant plus vous assurer de la coopération de la Tunisie que mon pays et le vôtre, le pays du Président de cette session, la République démocratique allemande, ont toujours entretenu les meilleures relations d'amitié et de coopération.

Je suis heureux également de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Humayun Rasheed Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, qui a présidé avec tact et avec efficacité les travaux de la quarante et unième session.

Notre haute appréciation s'exprime avec une chaleureuse gratitude à notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour son dévouement et le rôle éminemment actif qu'il déploie au service de l'Organisation et des nobles objectifs de sa charte.

En accédant à cette tribune de laquelle s'élève périodiquement l'expression de la conscience universelle tantôt sous l'effet de l'angoisse et tantôt sous l'inspiration de l'espérance, j'appréhendais le risque de solliciter votre attention pour une lancinante énumération de problèmes maintes fois évoqués dans cette prestigieuse assemblée.

Et j'étais tenté, je ne vous le cache pas, de résumer mon propos dans une fervente invocation appelant un sursaut de notre part, tous ensemble, afin que plaçant notre débat hors des contraintes particulières et des divergences conjoncturelles, nos volontés et nos voix s'associent intimement pour marquer, dans

M. Mabrouk (Tunisie)

notre réflexion, dans nos références et dans la conception de nos résolutions, la primauté absolue d'une religion commune puisée dans la déclaration des droits de l'homme et dans la Charte des Nations Unies.

Car, il est temps - je suis tenté de dire, il est tardivement temps - de faire prévaloir ces deux préceptes comme étant non point le fruit incontestable de la lucidité furtive de l'homme mais comme étant des commandements irrécusables, comme étant les lois fondamentales régissant le comportement de chacun et de tous.

Il est temps, il est bien temps de soustraire les relations entre les Etats, l'obsession des préoccupations proximales, à l'allégeance dogmatique, aux clivages systématiques nés d'une sorte d'amétropie dans l'évaluation des rapports internationaux.

Il est temps d'exorciser, ensemble, les démons de l'instinct d'agression, de l'hégémonisme, de la puissance tyrannique, afin que les hommes puissent enfin vivre la paix dans le coeur et afin que les peuples puissent s'épanouir dans des échanges fondés sur la fraternité humaine.

J'aurais aimé conclure ainsi, mais cette session s'ouvre dans des circonstances particulièrement délicates où le monde traverse une période agitée, les menaces les plus graves continuant de s'amonceler sur plus d'une région de notre planète.

Aux anciens conflits qui préoccupent l'Organisation des Nations Unies depuis presque sa création, tels les problèmes du Moyen-Orient et de l'Afrique australe, aux graves problèmes qui secouent l'Asie, où l'Afghanistan et le Kampuchea sont toujours occupés par des armées étrangères, aux soubresauts et aux convulsions qui ébranlent l'Amérique centrale, vient s'ajouter une longue guerre dans une région particulièrement sensible, multipliant les frustrations des peuples de ce Moyen-Orient qui a tant contribué à l'épanouissement de la civilisation universelle : la guerre entre l'Iraq et l'Iran.

Cette guerre consume l'énergie et les potentialités de deux peuples frères, risquant même de compromettre l'avenir de ces deux grands pays.

Tous nos efforts devraient tendre à mettre un terme à ce drame.

Il est impérieux, il est urgent que s'établisse une paix juste - sans vainqueur ni vaincu - mettant un terme à ce conflit particulièrement meurtrier, conflit d'autant plus injuste qu'il oppose deux nations, dont l'affrontement est n

M. Mabrouk (Tunisie)

contradiction avec les conceptions mêmes de leur parenté confessionnelle, la religion islamique qui prône la paix, la fraternité et la tolérance entre les hommes, tous les hommes. La résolution adoptée par le Conseil de sécurité sur la guerre entre l'Iran et l'Iraq nous paraît porteuse d'espoirs, par le fait même qu'elle renforce opportunément le rôle que confère aux Nations Unies le Chapitre VII de la Charte. Reprenant la tâche qui est la sienne, notre organisation pourra et devra imposer des solutions partout où la paix est menacée.

L'autorité des Nations Unies doit être garante du droit et de la paix.

Telle est la conception de mon pays.

M. Mabrouk (Tunisie)

Car la Tunisie, sous l'inspiration de Bourguiba, combattant pour la paix et la fraternité des peuples, a religieusement conféré la primauté de l'autorité à la légalité internationale et à la conscience universelle.

A cette autorité s'associe parfaitement celle puisée dans les valeurs spirituelles léguées par le message islamique auquel mon pays, tout en étant, lui, ouvert au dialogue et tout en s'identifiant, lui, au rythme du progrès, demeure d'une fidélité absolue.

Permettez-moi de dire ici notre tristesse de voir le message islamique abusivement dénaturé et dévié de son sens réel par le fait de quelques-uns et par le fait de quelques organisations terroristes se recommandent trompeusement d'une mission de rédemption alors qu'en réalité ils servent leurs ambitions politiques et bien le déchaînement d'un fanatisme étranger à la véritable teneur de ce message islamique.

Cela n'a malheureusement pas manqué d'être avantageusement exploité à leur profit par les dénigreur de l'Islam. Ainsi, toutes une propagande a pu être développée contre les valeurs sacrées et la culture islamiques, propagande fondée parfois sur la malveillance, mais le plus souvent sur l'ignorance.

Car dans notre monde pourtant planétarisé, comment ne pas reconnaître la pluralité des cultures, leur originalité, leur message, leur dynamisme propre et leur processus d'évolution. En fait, les cultures et les civilisations qui se croient dominantes rejettent simplement ce que, par ignorance, elles ne comprennent pas.

Aussi ressentons-nous la vitale nécessité, dans une communauté internationale devenue une et indivisible, d'un dialogue des cultures et des civilisations.

N'y eut-il pas un pays qui a illustré dans sa vie, dans ses institutions et dans son histoire ce dialogue, et qui aujourd'hui subit un drame dans ses foyers, dans son identité, dans son existence même, le Liban, le Liban qui est martyrisé? A son sujet, nul homme attaché à l'équité, au respect des valeurs humaines, ne peut retenir un cri venant des profondeurs de sa conscience, clamant sa tristesse, son indignation, sa solidarité active.

Sans prétendre résoudre les problèmes de la planète, force nous est de constater que, par son histoire comme par sa géographie, par ses données culturelles et économiques, ainsi que sous l'inspiration de sa vocation

M. Mabrouk (Tunisie)

universaliste, la Tunisie se trouve intensément sensible à toutes les tourmentes qui agitent notre monde moderne parce que la Tunisie, pays africain et arabe, musulman et méditerranéen, est située en effet au confluent de tous les courants, de tous les remous qui perturbent, hélas, la communauté internationale.

C'est pourquoi le Président Bourguiba, fondateur de la Tunisie moderne, en homme passionné de paix, a toujours accordé une réflexion privilégiée et approfondie à tous ces problèmes qui n'ont cessé d'assiéger la région.

S'agissant de l'un des problèmes les plus difficiles et les plus importants, tant par son contexte historique que stratégique, le problème du Moyen-Orient, le Président Bourguiba a, depuis 1965, préconisé la reconnaissance mutuelle, aujourd'hui souhaitée par tous, des Palestiniens et des Israéliens, rejetant le caractère d'une confrontation raciale à ce drame aux dimensions historiques, stratégiques et civilisatrices multiples.

Force à tous, aujourd'hui, est de reconnaître le bien-fondé de cette approche, et les pays arabes, en ce qui les concerne, en ont repris aujourd'hui, sinon la lettre, du moins l'esprit, dans le plan de Fès qu'ils ont adopté à la quasi-unanimité en 1982, et qui constitue une base réaliste pour la solution du problème du Moyen-Orient et surtout de ce qui en est le coeur même, le problème palestinien.

Nous savons tous cependant que tant qu'Israël refusera de reconnaître la personnalité palestinienne et son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, toutes les tentatives de solution pacifique seront vouées à l'échec. Pour négocier, pour s'entendre, il faut être deux. Heureusement, des voix s'élèvent aujourd'hui dans ce pays pour préconiser la reconnaissance du fait palestinien qui demeure une réalité incontournable.

Si les alliés d'Israël se rendaient eux-mêmes à cette évidence, nul doute que la conférence internationale que nous appelons tous de nos voeux pourrait non seulement avoir lieu mais aboutirait certainement aux résultats espérés.

Nous souhaitons que les efforts déployés dans ce sens par le Secrétaire général seront poursuivis avec succès pour que puisse retentir de nouveau, à partir de Jérusalem, le triple message du dieu unique appelant les hommes à la paix et à la fraternité.

M. Mabrouk (Tunisie)

C'est alors, et alors seulement, que pourra être établie une coopération véritable entre tous les pays de cette région cruciale pour le monde qu'est la Méditerranée.

C'est toujours avec une sorte de nostalgie historique qu'on évoque la région méditerranéenne, perdant de vue ainsi que, aujourd'hui encore, elle reste le lieu privilégié où se rencontrent, et parfois s'affrontent, presque tous les dilemmes. C'est précisément là que se croisent, hélas, les problèmes et les contradictions des relations Est-Ouest et des relations Nord-Sud.

L'instauration de la paix dans cette région d'importance géostratégique exceptionnelle constituerait un apport incomparable à l'édification d'un monde plus fraternel, plus interdépendant.

La présence active des grandes puissances au sein de la Conférence sur le Moyen-Orient ne peut que concourir à atteindre les solutions et les compromis nécessaires, apportant par ailleurs non seulement leur aval direct, mais aussi celui du Conseil de sécurité et de l'ensemble des Nations Unies.

C'est que le Conseil de sécurité devra être sans cesse le maître d'oeuvre des solutions de tous les graves conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Nous ne nous abandonnerons pas à une vue apocalyptique de l'avenir de notre planète, où les problèmes sont effectivement planétaires, mais nous nous attacherons plutôt à souligner avec confiance les signes multiples et les lueurs d'espoir qui apparaissent ici et là.

Nous entrevoyons aujourd'hui avec soulagement, et nous venons d'en avoir confirmation à travers les discours que nous avons entendus, la possibilité d'un retour à des relations plus sereines entre l'Est et l'Ouest, annonciatrices de promesses quant à la réduction de la course aux armements, voire à un commencement de désarmement nucléaire réel et surtout l'espoir de voir l'Ouest et l'Est, nous l'espérons du moins, contribuer à régler le problème vital de la paix dans toutes les régions du monde.

En effet, une telle entente ouvrirait, entre autres bienfaits, la voie à un fonctionnement normal du Conseil de sécurité de l'ONU, seul capable de venir à bout des nombreux conflits qui déciment les peuples du tiers monde au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie ou en Amérique latine.

M. Mabrouk (Tunisie)

Ainsi dans la réalisation des légitimes aspirations de l'Afrique australe, le Conseil de sécurité a déjà apporté une contribution majeure, voire décisive, en adoptant la résolution 435 (1978) sur la Namibie, seule voie débouchant sur une solution de ce problème, pour lequel les Nations Unies continueront d'assumer une responsabilité particulière jusqu'à l'indépendance totale de ce pays.

M. Mabrouk (Tunisie)

Qu'il s'agisse de la Namibie ou de l'apartheid, il est d'ailleurs grand temps que la volonté du Conseil, comme je l'ai déjà dit, devienne pour tous une règle incontestable de comportement, une règle incontestable de comportement pour nos pays dans les rapports internationaux, dans un monde banissant enfin le recours à la force et à l'agression.

Les souffrances infligées par le régime de l'apartheid au peuple noir d'Afrique du Sud ne viendront pas à bout de la lutte héroïque qu'il mène pour sa libération.

Devant le refus de l'Afrique du Sud de transiger sur la Namibie ainsi que sur l'apartheid, le Conseil doit prendre les sanctions globales obligatoires qui s'imposent afin d'arrêter les massacres des populations dont le seul crime est d'aspirer à la liberté.

Sur ce problème, comme sur tous les autres qui pèsent sur la communauté humaine, nous mesurons l'ampleur et la noblesse du rôle des Nations Unies.

Aussi sommes-nous totalement confiants dans le fait que le Conseil de sécurité sera à la hauteur des responsabilités que lui confère la Charte.

Nous voulons croire que, convaincus des graves dangers et des périls qui menacent notre monde, nous sommes à l'aube d'une prise de conscience généralisée des grands problèmes de notre temps, qu'ils soient politiques, économiques ou humanitaires.

Dans cet ordre d'idées, la reprise d'un dialogue Nord-Sud sérieux, approfondi et inspiré par notre foi dans l'interdépendance naturelle des peuples, dans une communauté où la différence des choix du mode de vie ne saurait occulter les aspirations et les problèmes strictement humains, sera seule capable de nous sortir de l'anarchie économique, financière et sociale qui caractérise l'époque que nous vivons, époque marquée partout par la réapparition de la misère et de la violence, par la persistance et la banalisation du chômage et par la destruction irresponsable de l'environnement.

Un problème majeur ne cesse de préoccuper la communauté internationale qui, en raison de son caractère universel et meurtrier, doit continuer à retenir sérieusement l'attention de nos instances; je voulais parler du terrorisme international et la prise d'innocents en otages.

Ces atteintes à la sécurité et à la dignité des gens constituent, en effet, un défi outrageant à la conscience humaine.

M. Mabrouk (Tunisie)

Cette forme de violence, particulièrement odieuse, parce que marquée par l'aveuglement et la lâcheté, frappe indistinctement d'innocentes victimes que le hasard ou la coïncidence ont placé sur le chemin des tueurs et de leurs bombes.

La Tunisie proclame de nouveau sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et réaffirme sa volonté et sa détermination à oeuvrer à l'application des mesures préconisées par l'Assemblée générale ainsi que tous autres voies et moyens pour mettre fin à ce terrible fléau.

En fait, une altération du sens de l'humain dans des pays que le besoin a pourtant épargnés et les frustrations engendrées au Moyen-Orient, en plus de la persistance de la domination ségrégationniste blanche sur les peuples d'Afrique du Sud et de la Namibie, ajoutées aux conflits armés en Asie et en Amérique latine; tout cela contribue à donner du monde où nous vivons une angoissante image d'anarchie et de désordre que la course aux armements, la crise économique, l'instabilité monétaire et la détérioration vertigineuse de l'environnement ne font que renforcer.

Crise politique, crise économique, crise sociale. En fait, nous vivons une crise de civilisation dans un monde que les prodigieux progrès scientifiques et techniques enserrant dans un seul réseau d'influence réciproque et d'interdépendance.

Il appartient à la communauté internationale, formant désormais un ensemble indivisible, de faire face à la montée des périls résultant des tensions de toutes sortes et dues, pour l'essentiel, aux inégalités et aux disparités souvent héritées de l'ère coloniale.

Il s'agit pour nous de lever les terribles anachronismes que constituent, en cette fin de millénaire, la famine, la misère, la maladie, le chômage et la destruction des écosystèmes qui sévissent dans les pays du Sud en leur substituant un nouvel ordre économique mondial susceptible d'assurer la viabilité, la paix et la sécurité de notre planète, ainsi que des conditions de vie dignes pour les hommes et pour les populations des pays en développement.

La Tunisie, à l'instar de tant de pays en développement, de tant de pays frères d'Afrique, consent à des sacrifices considérables, notamment dans le cadre d'une profonde réforme économique structurelle et globale, consciente qu'elle est des responsabilités inhérentes à sa qualité de membre à part entière du système économique mondial.

M. Mabrouk (Tunisie)

Malgré ces efforts, et en raison d'un manque de soutien substantiel de la part de leurs partenaires, la situation économique et financière de la vaste majorité des pays en développement a dépassé la cote d'alerte et continue de se dégrader, particulièrement pour les pays les plus vulnérables.

Le très grave problème de la dette extérieure des pays en développement et des flux financiers croissants de nos pays vers les pays développés illustre bien l'inacceptable et suicidaire caractère perverti de l'économie mondiale.

La gestion courante de la dette ne contribuerait en effet qu'à un dangereux accroissement des pressions économiques, politiques et sociales sur l'ensemble du système mondial.

Nous conservons cependant l'espoir que le dialogue Nord-Sud, finalement renoué lors de la dernière CNUCED, se renforcera, embrassant toutes les questions liées au développement et à la croissance, et joindra l'action de l'Organisation elle-même à celle de l'ensemble des instances composant le système des Nations Unies.

Car le développement ne doit pas demeurer un défi ou une simple aspiration, même ardente, mais devenir une volonté, une réalité.

Les problèmes économiques, monétaires, commerciaux, financiers, qui se posent à l'ensemble de l'humanité n'ont jamais connu une ampleur aussi grande, et jamais autant d'hommes, avec l'explosion démographique que connaît la planète, n'ont aspiré à une vie meilleure.

Jamais les disparités entre les différentes sociétés de notre monde, et au sein même de ces sociétés, n'ont paru aussi choquantes et inadmissibles qu'elles le sont aujourd'hui.

Il n'y a peut-être pas de réponse instantanée, ni de solution magique à la tragédie que constitue de nos jours le déséquilibre vertigineux entre la minorité de l'humanité suralimentée et vivant dans la surabondance et le gaspillage d'une part, et la majorité, vivant dans la malnutrition et les privations d'autre part. Et on ne peut rester indifférent devant les ressources et les sommes consacrées à l'armement alors même que la famine atteint des millions d'hommes et en menace des millions d'autres.

Ce sont là les grandes préoccupations que la Tunisie partage avec la communauté internationale. Il en est d'autres. Il en est d'autres qui touchent notre pays d'une façon plus directe et plus spécifique : ainsi en est-il du confi

M. Mabrouk (Tunisie)

du Sahara occidental qui représente une entrave majeure au progrès des peuples de notre région vers la réalisation de leurs aspirations à la création d'un ensemble maghrébin.

Cette création s'inscrit certes dans la nature des choses, mais elle est rendue plus nécessaire que jamais par le voisinage immédiat d'un des plus grands ensembles économiques du monde, qui réunit en fait tous les partenaires économiques traditionnels des pays de notre région au sein des Communautés économiques européennes.

C'est dire à quel haut degré se situe la nécessité impérieuse, vitale, de doter notre volonté de coopération avec cette forte entité européenne de la puissance que nous offrirait la réalisation d'une communauté économique maghrébine fondée sur la planification de nos initiatives industrielles et sur le fonctionnement harmonieux de nos structures économiques.

M. Mabrouk (Tunisie)

C'est dire l'importance que nous attachons à voir l'obstacle constitué par le problème du Sahara occidental levé une fois pour toutes afin que notre communauté puisse s'édifier et assumer le rôle majeur qu'attendent d'elle particulièrement l'Afrique et le monde arabe.

Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, des efforts qu'il déploie avec persévérance et imagination pour aboutir à une solution de cette épineuse question.

Nous estimons que ces efforts méritoires sont justifiés par l'importance de l'enjeu.

En effet, en débloquent cette crise et en dégageant la voie devant la constitution d'une communauté maghrébine cohérente et homogène, le Secrétaire général aura contribué à apporter un élément d'équilibre, de stabilité politique, économique et stratégique, de coopération et de prospérité à trois régions du monde, aujourd'hui profondément perturbées : l'Afrique, le monde arabe et la Méditerranée.

Mais c'est en fait le monde entier, pour ne pas dire l'univers, qui est perturbé et menacé par un désordre destructeur.

Jamais l'homme n'a été, grâce au progrès scientifique et au développement de technologies prodigieuses, aussi matériellement puissant.

Jamais, pourtant, il n'a été aussi vulnérable et désespéré, tel l'apprenti sorcier, dépassé par les forces, les énergies, les armes et les conquêtes qu'il a forgées, dont il maîtrise si bien la technique et si mal l'usage, car nous savons que "science sans conscience n'est que ruine de l'âme".

Il est pourtant éclatant que l'avenir nous est tous les jours davantage commun, dans un monde où la pollution chez les uns sème la maladie chez les autres, où la guerre parmi les uns fait peser le risque de mort et de désolation sur tous les autres, mais où l'épanouissement, l'enrichissement, l'abondance de certains n'entraînent malheureusement pas la prospérité de tous.

Aussi, si l'on veut que paix, sécurité et développement cessent d'être un simple slogan, il faudra que tous ensemble nous assumions la globalité et l'interdépendance de nos responsabilités, afin d'être à même d'ériger en commun un avenir conçu et réalisé, non plus sous l'effet des craintes et de l'anxiété, mais sur une fervente et irréprouvable volonté de vie et d'espoir.

M. Mabrouk (Tunisie)

Dans le culte des droits de l'homme et sous l'inspiration sans défaillance de la Charte des Nations Unies, nous ferons de cet espoir une réalité, et la vie ainsi jouira du plein rayonnement des valeurs dont l'a dotée le Créateur.

M. HAMEED (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de Sri Lanka, de féliciter chaleureusement et sincèrement M. Florin de son élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Sri Lanka et la République démocratique allemande sont unis par des liens fructueux de coopération sur les plans tant bilatéral qu'international, association qui a encore été renforcée par l'échange de visites récemment effectué entre nos deux pays.

Nous tenons également à remercier particulièrement le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, mon ami et collègue de la South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC), de la contribution remarquable qu'il a apportée à la quarante et unième session en sa qualité de Président.*

Si l'on me permet de commencer mon intervention sur une note personnelle, je dirai que cela fait maintenant dix ans que j'ai pris pour la première fois la parole à l'Assemblée générale en qualité de Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka. Depuis dix ans, j'ai pu observer les fluctuations, tant économiques que politiques, de la situation internationale. Aucune solution n'a encore été apportée à nombre des questions que j'ai vues inscrites à l'ordre du jour en 1977, et cela n'a pas été faute de propositions de solutions. Pour beaucoup de ces problèmes, l'Assemblée générale avait, souvent par consensus, prescrit des solutions fondées sur les principes et buts de la Charte des Nations Unies. Malheureusement, ces remèdes n'ont pas été appliqués. Néanmoins, je ne décrirai pas les raisons de cette triste situation, car elles sont très bien connues.

Qu'il me soit permis d'examiner à présent la situation économique globale. Les années 80 ont déjà été qualifiées de décennie perdue pour le développement. Le processus de développement dans son ensemble est perturbé. De nombreux pays en développement se trouvent dans une situation tragique de stagnation économique, qui

*M. Engo (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

M. Hameed (Sri Lanka)

s'accompagne d'une baisse des niveaux de vie et de taux de croissance négatifs. Les conséquences socio-économiques préjudiciables de cette conjoncture ont entraîné des tensions sociales et politiques. Les perspectives de croissance et de développement sont, pour beaucoup d'entre nous, de moins en moins favorables. Si les pays en développement veulent s'arracher à ce cercle vicieux, il faudra redonner vie au processus de développement. Cela ne sera possible que dans une conjoncture économique internationale propice à de tels efforts.

L'évaluation de l'économie internationale qui se dégage de l'Etude sur l'économie mondiale de 1987 est claire. La croissance économique mondiale, comme le montre cette Etude, est faible et fragile, et les incertitudes dominantes ne portent pas à l'optimisme. Il est également clair que si les influences négatives ne sont pas inversées à temps, elles risquent d'entraîner l'économie mondiale encore plus près d'une récession globale. Il est donc impératif et urgent d'arrêter des politiques et des mesures propres à stimuler la croissance économique mondiale. Cet effort doit s'accompagner d'une revitalisation effective du développement et du commerce sur la base d'une coopération économique internationale.

La modeste reprise économique constatée dans les pays industrialisés s'est encore ralentie ces deux dernières années. Ce sont les politiques macro-économiques et déflationnistes pratiquées ces dernières années par ces pays, qui ont engendré cette situation sous-jacente. Elles n'ont eu que des conséquences négatives pour le tiers monde puisqu'elles sont à la base de l'application de politiques protectionnistes, de mesures commerciales restrictives et d'un déclin des exportations du tiers monde.

M. Hameed (Sri Lanka)

La situation en ce qui concerne les produits de base est critique. Depuis 1980, les prix se sont effondrés au point d'atteindre leur niveau le plus bas depuis cinquante ans. En outre, il y a peu de signes d'une amélioration. Plusieurs pays en développement comme le Sri Lanka, qui enregistre d'énormes pertes en recettes d'exportation du fait de la chute des prix des produits de base et de la détérioration des termes de l'échange, voient leurs efforts de développement gravement compromis.

Néanmoins, il faut se féliciter que cette situation affligeante ait permis aux principaux pays à économie de marché de mieux prendre conscience de la nécessité d'une meilleure coordination de leurs politiques macro-économiques. En effet, ils comprennent désormais l'interdépendance des questions liées aux produits de base, au commerce et à la politique monétaire et financière. Cette prise de conscience doit être approfondie et élargie. La notion d'interdépendance devra se transformer en une attitude globale et coordonnée assortie de politiques et d'actions concrètes.

Il est donc réconfortant de voir, à l'occasion d'événements récents, que tous reconnaissent la nécessité de faire face ensemble aux préoccupations communes, dans l'intérêt mutuel et sur la base de la coopération économique internationale. Au mois de septembre 1986, à Punta del Este, les ministres de pays développés et en développement ont adopté un ordre du jour audacieux et ambitieux en lançant l'Uruguay Round - négociations sur le commerce multilatéral international. Ces dernières visent à assurer une plus grande libéralisation du commerce mondial et à renforcer le système du commerce international. Cette année encore, la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), réunie à Genève en juillet, a adopté par consensus l'Acte final de cette conférence. Cette décision concrétise l'engagement politique pris par la communauté internationale d'oeuvrer pour relancer le développement, la croissance et le commerce international grâce à la coopération multilatérale. Il reste maintenant à la communauté internationale, collectivement, d'honorer les engagements pris et d'appliquer fidèlement et efficacement les accords conclus.

Avant de parler de la situation en matière de politique et de sécurité internationales, je voudrais dire quelques mots de la situation actuelle au Sri Lanka. L'année dernière, j'ai décrit dans le détail les efforts faits par S. E. le Président Jayewardene, du Sri Lanka, pour s'opposer à la menace de voir

M. Hameed (Sri Lanka)

imposer un Etat séparé inacceptable pour la vaste majorité du peuple du Sri Lanka. J'ai également parlé des efforts du Gouvernement pour parvenir à un règlement politique négocié avec la communauté tamile et ainsi faire droit à ses revendications. Aujourd'hui, je suis en mesure d'annoncer que la situation a changé du fait de la signature, en juillet de cette année, de l'accord entre l'Inde et le Sri Lanka. La sagesse qui a présidé à la signature de cet accord a été saluée avec enthousiasme à l'Assemblée et ailleurs. Aujourd'hui, le terrorisme a pratiquement disparu. Il ne reste plus que des luttes sporadiques entre groupes terroristes rivaux qui n'ont pas déposé toutes leurs armes. Les négociations sur la question de la dévolution des pouvoirs administratifs et politiques aux conseils des provinces sont pratiquement terminées. Il y aura une administration intérimaire pour les provinces du nord et de l'est en attendant le transfert des responsabilités à un conseil provincial élu. Un an plus tard, un référendum sera organisé pour prendre connaissance des aspirations du peuple de la province de l'est sur la possibilité d'une fusion avec la province du nord. Nous espérons que les tendances séparatistes violentes dans les provinces du nord et de l'est feront place à un processus démocratique tel que celui qui nourrit la vie politique du Sri Lanka depuis plus d'un demi-siècle.

Sur proposition du Premier Ministre du Sri Lanka à l'Assemblée en 1982, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 1987 Année internationale "des logements pour les sans-abri". En conséquence, nous avons vu lancer des programmes impressionnants d'activités nationales et internationales destinées à appeler l'attention sur la nécessité d'un logement adéquat et à formuler des solutions durables pour répondre à un besoin élémentaire. Le 12 octobre, l'Assemblée consacra deux séances plénières à la célébration de l'Année internationale "des logements pour les sans-abri".

Certains signes encourageants laissent entrevoir une amélioration de la situation politique internationale. Nous nous félicitons de la rencontre au sommet proposée entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique. L'accord de principe visant le démantèlement des forces nucléaires intermédiaires annonce l'élimination de toute une catégorie d'armes à portée déterminée des arsenaux des principales puissances militaires. La menace d'extinction globale n'a nullement été éliminée, ni même réduite. Cependant, l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires, qui est sur le point d'être conclu, et son incidence positive sur

M. Hameed (Sri Lanka)

la scène internationale en font peut-être l'étape la plus significative du siècle pour ce qui est des initiatives de désarmement.

En dépit du relâchement des tensions dans de nombreuses régions critiques, il reste encore beaucoup à faire si nous voulons jouir d'une paix et d'une sécurité durables. L'épouvantable puissance de destruction des armes nucléaires doit, elle aussi, être éliminée et un véritable processus de désarmement assorti d'une vérification adéquate doit encore être entamé. La relation nodale entre le désarmement et le développement a été examinée il y a quinze jours à peine par la Conférence internationale tenue sous l'égide des Nations Unies. Cette conférence est arrivée à la conclusion que le désarmement et le développement sont les deux piliers sur lesquels doivent reposer la paix et la sécurité internationales durables et que la course aux armements et un ordre mondial plus fiables ne sont pas compatibles. La complexité de ces problèmes est indéniable, mais le haut niveau de participation politique à la Conférence internationale atteste bien de notre désir collectif de nous pencher sur ces problèmes complexes et d'y apporter des solutions grâce à la coopération multilatérale.

L'année prochaine, nous nous réunirons à nouveau à New York pour la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette session ne doit en aucun cas marquer le pas par rapport aux acquis de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

En 1977, le Sri Lanka a eu l'honneur et le privilège de présenter à l'Assemblée, au nom du Mouvement non aligné, la résolution appelant à la convocation de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

M. Hameed (Sri Lanka)

La raison d'être des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées à désarmement est que le désarmement concerne non seulement les Etats dotés d'armes nucléaires et les puissances militaires, mais bien tous les Etats.

Une catastrophe nucléaire ne fera aucune distinction entre ceux qui peuvent utiliser ces armes, ceux qui en sont dotés et ceux qui, comme nous, n'appartiennent à aucune de ces catégories. La reconnaissance, par les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique, du fait qu'"une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée" doit maintenant se traduire dans une réduction et une élimination des armes nucléaires non limitées aux forces nucléaires intermédiaires. En tant que mesure intérimaire, des négociations en vue d'une interdiction globale des essais nucléaires devraient être menées non seulement au niveau bilatéral mais aussi au niveau multilatéral. La Conférence du désarmement peut être mise au service des négociations de ces accords nécessaires. Cet organ de négociations multilatérales a montré cette année sa compétence pour le parachèvement d'un projet de convention sur les armes chimiques.

Peu d'époques ont connu des défis aussi effrayants. Se retirer de la course aux armements nucléaires exige plus de courage que de persister dans une course pour montrer sa supériorité militaire. L'extension de cette rivalité à l'espace extra-atmosphérique et la militarisation de l'espace risquent de mettre en péril a puissante capacité de développement qu'offre cette dernière frontière de l'humanité. Sri Lanka, aux côtés d'autres Etats, espère par ses efforts parvenir à un consensus sur une résolution qui permettrait d'empêcher la course aux armement et favoriserait la coopération pacifique dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique, dans l'intérêt de toute l'humanité.

Sri Lanka a participé à une autre initiative de désarmement et de sécurité internationale concernant l'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Nous avons proposé de recevoir l'une des réunions du Comité spécial à Colombo l'année prochaine. Bien sûr, il ne s'agit pas d'une réunion de la Conférence de Colombo sur l'océan Indien, qui est maintenant prévue vers 1990

Sri Lanka a pris également une initiative dans un autre domaine d'activité marine, économique plus particulièrement. Je suis heureux de déclarer qu'au début de l'année, nous avons reçu à Colombo la Réunion ministérielle sur la coopération dans les affaires de l'océan Indien. La Conférence a formulé un programme de

M. Hameed (Sri Lanka)

pération à long terme ainsi qu'un plan d'action destiné à offrir une base de coopération concrète entre les Etats de l'océan Indien. La Réunion ministérielle a récemment regroupé les 17 pays membres du Comité permanent de la coopération sur l'océan Indien (IOMAC), qui ont tenu leur première réunion immédiatement à l'issue de la Conférence ministérielle. La seconde réunion du Comité permanent s'est tenue au début de ce mois à Colombo, et ses travaux ont été couronnés de succès.

Nous sommes entièrement satisfaits des progrès réalisés à ce jour dans le cadre de l'Association pour la coopération régionale en Asie du Sud (SAARC) en vue d'encourager la coopération régionale. L'accord auquel nous sommes parvenus pour éliminer les crimes de terrorisme aux fins de l'extradition constitue une percée importante. Dans la Déclaration du sommet de Bangalore, on reconnaît l'importance du principe suivant lequel chaque Etat membre de la SAARC ne doit pas permettre que son territoire serve aux activités terroristes de groupes terroristes menées contre un autre Etat membre. La dernière Réunion ministérielle tenue à New Delhi a chargé un groupe d'experts juridiques des pays de l'Asie du Sud d'élaborer une convention régionale sur le terrorisme. Je suis heureux de pouvoir déclarer que le groupe d'experts juridiques, qui s'est réuni à Sri Lanka en septembre, a mis au point un projet de convention sur le terrorisme qui sera examiné par le Conseil des Ministres, à Katmandou, au début du mois de novembre prochain.

Un appel a déjà été lancé pour assurer l'organisation d'une conférence internationale chargée de trouver une solution juste et durable aux problèmes du Moyen-Orient. Le sort d'un peuple entier, le peuple palestinien, continue d'être menacé. Nous estimons que tant qu'Israël ne se sera pas retiré des territoires palestiniens et autres territoires arabes qu'il occupe, et tant que les droits des Palestiniens ne seront pas rétablis, aucune solution durable aux multiples problèmes concernant la question du Moyen-Orient ne pourra être réalisée. Le Sri Lanka continue d'appuyer la juste lutte menée par le peuple palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, dont la participation est indispensable aux négociations en vue d'un règlement durable. Le plan arabe de paix adopté à Fès en 1982 continue d'être pertinent dans ce contexte.

Le sort du peuple libanais fait maintenant partie de la question du Moyen-Orient. Sri Lanka lance un appel demandant le retrait de toutes les forces étrangères du Liban pour permettre au gouvernement d'exercer pleinement son autorité souveraine sur l'ensemble de son territoire.

M. Hameed (Sri Lanka)

Dans la région adjacente au Golfe, les relations entre deux membres du Mouvement des pays non alignés, l'Iran et l'Iraq, se sont détériorées pour se transformer en une guerre vaine qui impose de terribles souffrances aux deux peuples. La stabilité régionale est compromise et la menace d'un conflit plus grave pèse sur la région. Sri Lanka se félicite de la visite du Secrétaire général des Nations Unies dans la région et appuie tous les efforts déployés pour trouver un règlement acceptable par les deux parties.

La région d'Amérique centrale présente un enchevêtrement de problèmes tout aussi complexes qui ne peuvent être qu'aggravés par une intervention étrangère injustifiée. L'Accord du Guatemala, initiative régionale, offre un plan d'édification d'une paix solide. Nous espérons que cette initiative mènera à des relations stables entre les pays concernés sur la base de l'égalité souveraine, du respect mutuel et de la coexistence pacifique entre les différents systèmes politiques et économiques. La communauté internationale doit comprendre les intentions des gouvernements de la région et respecter leur désir de développer leurs sociétés, sur le plan politique comme économique, conformément aux aspirations de leurs peuples.

Plus près de notre pays, les événements au Kampuchea ont eu des incidences négatives sur la situation en Asie du Sud-Est. Par ailleurs, les événements en Afghanistan ont eu des conséquences sur l'Asie du Sud-Ouest. En ce qui concerne ces deux situations, Sri Lanka a toujours demandé le retrait des troupes étrangères et affirmé le droit des peuples de ces pays de régler leurs problèmes et de décider de leur destin politique sans ingérence extérieure, sans pressions, sans subversion et sans coercition.

M. Hameed (Sri Lanka)

Sri Lanka appuie la volonté du peuple coréen de réunifier pacifiquement sa patrie, grâce à un dialogue direct, sans ingérence étrangère et conformément aux principes de la Déclaration Nord-Sud du 4 juillet 1972.

Des troupes étrangères ont occupé une partie de la République de Chypre, entraînant une division de facto de l'île et aggravant les problèmes internes inhérents aux relations entre les deux communautés de cette République. Sri Lanka appuie pleinement l'appel lancé par les chefs d'Etat du Mouvement des non-alignés demandant le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation en tant que base essentielle d'une solution du problème de Chypre.

La situation en Afrique du Sud présente un mélange curieux du meilleur et du pire du comportement humain. Le fanatisme racial qui a été institutionnalisé au nom de la religion dans le système d'apartheid fait ressortir les pires aspects de l'homme. Mais nous pouvons puiser une inspiration dans cette situation par ailleurs désolante, dans le courage et l'héroïsme de la majorité de la population de l'Afrique du Sud, prête à tout pour s'opposer à l'oppression, supporter les pires souffrances et sortir de l'esclavage. La répression n'a fait que renforcer sa résistance et ses aspirations à la liberté et au gouvernement par la majorité. Des sanctions globales obligatoires sont acceptées au niveau international comme moyen le plus efficace pour démanteler l'odieux système de l'apartheid. Sri Lanka lance un nouvel appel pour que soient libérés Nelson Mandela et ses compagnons d'infortune, qui pourraient ainsi être réintégrés dans le courant de la vie politique.

L'apartheid maintient aussi la Namibie en captivité. Ce qui est particulièrement tragique dans cette situation, c'est que le consensus international qui permettrait de réaliser l'indépendance de la Namibie, en l'occurrence la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, n'a pas été respecté. La stratégie de l'Afrique du Sud consiste à gagner du temps pour empêcher la libération de la Namibie. L'obstacle à l'indépendance de la Namibie reste l'intransigeance de l'Afrique du Sud. La lutte courageuse menée par le peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO) doit parvenir à sa conclusion inévitable et la communauté internationale doit accélérer ce processus.

En dehors de l'Afrique du Sud et la Namibie, l'apartheid a entraîné des horreurs indicibles dans les Etats de première ligne, comme le massacre de civils

M. Hameed (Sri Lanka)

innocents au Mozambique au début de l'année. Nous condamnons vivement ces actes de terrorisme perpétrés de sang-froid contre des civils innocents en vue de déstabiliser des pays indépendants.

Chaque année, nous nous rassemblons ici à New York pour examiner la situation internationale et voir comment notre sagesse collective peut nous aider à faire face aux problèmes qui nous concernent tous. Les pessimistes diront que nous faisons le bilan des échecs des Nations Unies et que nous nous complaisons dans la rhétorique. La mesure du succès ou de l'échec des Nations Unies dépendra de ce que les Etats Membres de l'Organisation voudront faire d'elle. Pour les petits Etats non alignés tels que Sri Lanka, l'autorité morale des Nations Unies et de leur Charte et la responsabilité internationale qui en découle constituent les bastions de la sécurité et de l'indépendance.

Des événements récents, dans certains domaines, sont de bon augure. S'ils n'ont pas nécessairement apporté de solutions directes, ils offrent au moins de bonnes perspectives d'avenir. Des efforts patients et prolongés ont eu un effet cumulatif positif, suscitant de nouveaux espoirs, un nouvel optimisme, et indiquent des moyens nouveaux de surmonter les échecs du passé. Ces efforts doivent se poursuivre dans le cadre des Nations Unies si nous voulons que les décisions prises suscitent la confiance de la communauté internationale et subissent avec succès l'épreuve du temps.

M. TINDEMANS (Belgique) : La semaine dernière, l'Assemblée générale a élu à l'unanimité le Ministre Florin à la présidence de sa quarante-deuxième session. Je l'en félicite d'autant plus volontiers que son expérience diplomatique est le meilleur garant de l'harmonieux déroulement de nos travaux et que les relations entre nos deux pays, excellentes depuis longtemps, connaissent un développement remarquable. Ma délégation sera heureuse de pouvoir contribuer, dans la mesure de ses moyens, au plein succès de sa difficile mission.

J'adresse mes remerciements à son éminent prédécesseur, le Ministre Choudhury qui a guidé avec une efficacité exemplaire les travaux de la quarante et unième session.

Je voudrais également rendre un hommage particulier au Secrétaire général, à ses qualités professionnelles, à son talent diplomatique et à son dévouement inlassable. Ses efforts pour résoudre les problèmes internationaux, en particulier le conflit du Golfe, méritent notre appui et notre reconnaissance.

M. Tindemans (Belgique)

Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Secrétaire général affirme sa conviction et son espoir quant à une meilleure coopération multilatérale, facilitée par une nouvelle vision et par le pragmatisme nécessaire des Etats. Je tiens dès à présent à m'associer à cette synthèse.

De même que dans les années précédentes, je voudrais plaider en faveur de la véritable universalité du système des Nations Unies. A ce titre, l'exemple de la péninsule Coréenne ne peut être passé sous silence. La Belgique est, je le répète, favorable à l'entrée des deux Corée au sein de l'Organisation des Nations Unies et elle appelle de ses vœux l'aboutissement d'un dialogue direct entre les deux parties.

En sa qualité de président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté européenne, mon collègue danois, M. Elleman-Jensen a parfaitement présenté à cette tribune la manière dont les 12 Etats membres de la Communauté envisagent l'ensemble des questions internationales inscrites à notre ordre du jour. J'en remercie vivement mon collègue et je m'empresse de souligner que la Belgique s'associe pleinement au discours qu'il vient de prononcer.

Je voudrais axer mon discours sur un thème qui me tient à coeur. Il s'agit de la dimension humaine des relations internationales.

Il y a deux ans, nous avons célébré solennellement le quarantième anniversaire de notre organisation. L'occasion nous était donnée de réfléchir aux objectifs des Nations Unies tels qu'ils se trouvent inscrits dans la Charte et d'évaluer leur réalisation dans tous les domaines. Le tableau que nous avons brossé alors de la situation du monde n'était peut-être pas encourageant, mais tous les Etats Membres ont renouvelé à cette occasion la profession de foi qu'ils avaient faite jadis en adhérant à la Charte.

Car il s'est bien agi d'une profession de foi. Les peuples des Nations Unies ne déclarent-ils pas, dans le préambule de la Charte, leur résolution de proclamer à nouveau leur

"foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites."?

Le préambule, qui contient toute la philosophie des Nations Unies, parle de progrès social, de tolérance, d'intérêt commun, de justice, de paix : éléments constitutifs d'une foi universelle.

M. Tindemans (Belgique)

Cette profession de foi, nous l'avons tous faite avec conviction, les uns en 1945, les autres au fur et à mesure de leur accession à l'indépendance. La Belgique, pour sa part, s'était jointe avec enthousiasme aux pays fondateurs des "Nations Unies pour un monde meilleur" dès la Conférence de San Francisco. Mon pays a eu le triste privilège d'avoir été, pendant de longs siècles, le champ de bataille des puissances européennes. Les occupations étrangères successives ont façonné le caractère et la manière de vivre des Belges : nous sommes épris de liberté, de démocratie; nous abhorrons la guerre; notre bon sens, notre esprit tolérant et notre sens de la conciliation sont tels que notre adhésion au préambule de la Charte, en 1945 et aujourd'hui, est empreinte de ferveur et d'une grande sincérité. Cette ferveur et cette sincérité, nul ne les a mieux exprimées que mon illustre prédécesseur, Paul-Henri Spaak, qui fut le Président de la première session ordinaire de notre assemblée.

Mais la réalité reste loin en deçà des professions de foi. On a pu dire que les Nations Unies ont empêché une troisième guerre mondiale d'éclater. Il n'en reste pas moins que de nombreuses guerres ou situations conflictuelles continuent d'endeuiller d'innombrables familles. Des millions d'individus souffrent de malnutrition et du manque de soins médicaux essentiels. Les libertés fondamentales sont bafouées dans nombre d'Etats Membres de notre organisation. Les déséquilibres économiques ne s'atténuent pas. Le totalitarisme des uns et le fanatisme des autres font gonfler le cortège des réfugiés, démunis de tout et souvent mal accueillis.

Dès lors, l'opinion publique s'interroge. Elle voudrait savoir comment les Nations Unies s'efforcent de mettre en oeuvre le credo de San Francisco.

Les jeunes, qui sont le ferment du "monde meilleur" que nous appelons de nos vœux, s'inquiètent et se révoltent; un sentiment de frustration et d'injustice les anime désormais. Ils constatent avec amertume que les relations internationales ne sont pas fondées en premier lieu sur le respect de l'individu mais s'inspirent pour l'essentiel de considérations idéologiques exacerbées, d'un fanatisme de conquête, d'un égoïsme étatique qui ne se soucie guère du bien-être individuel et familial. Est-il étonnant, dans ces conditions, de constater qu'une fraction parfois importante de l'opinion se détourne des Nations Unies? Nous avons procédé ensemble, voici deux ans, à un examen de conscience collectif. Mais je ne puis me défaire de l'impression que les débats aux Nations Unies, à New York comme à

M. Tindemans (Belgique)

Genève, revêtent parfois un caractère irréel et négligent souvent cette dimension humaine sans laquelle toute coopération multilatérale est condamnée à demeurer stérile.

Mon expérience des relations internationales est suffisamment longue pour que mon optimisme demeure intact. Il est justifié, je le crois sincèrement, par un certain nombre de développements récents dans quelques domaines essentiels : les relations Est-Ouest, les conflits régionaux, les problèmes économiques mondiaux, les droits de l'homme. Permettez-moi d'en relever quelques-uns.

L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, que j'ai eu l'honneur de signer pour mon pays en 1975, est, pour ce qui a trait aux relations Est-Ouest, une oeuvre équilibrée qui essaie de surmonter les divisions qui ont été créées sur les ruines de la dernière guerre en Europe.

Emanation de la volonté de 35 Etats de voir vivre et se développer dans le respect et la tolérance mutuels une Europe délivrée des conflits violents, l'Acte final d'Helsinki incarne également les espoirs de paix de l'humanité tout entière, tant il est vrai qu'une tragédie mondiale résulterait inmanquablement d'une guerre européenne.

L'Acte final montre notre volonté commune d'agir dans un sens déterminé, celui des relations harmonieuses entre Etats. Il démontre aussi que, pour mon pays et ses partenaires, il est essentiel que sur le plan des droits de l'homme comme sur le plan des questions humanitaires, l'idée prévale que les Etats sont au service de leurs citoyens et non l'inverse.

La dimension humaine est pour nous l'essentiel des relations en Europe. Fidèle à ses traditions séculaires de lutte pour la liberté de la personne humaine, la Belgique a, par conséquent, dès le début de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, veillé à ce que le sort de l'individu soit amélioré d'une manière appropriée dans les engagements qui sont devenus l'Acte final d'Helsinki.

Les débats des réunions de Belgrade, de Madrid et de Vienne ont montré que la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final dans le domaine des droits de l'homme et des contacts humains n'a pas encore totalement répondu aux espoirs des signataires. Certes, il y a eu des progrès; mais leur insuffisance est illustrée par le nombre de violations qui ont été dénoncées.

M. Tindemans (Belgique)

L'idée de base selon laquelle les lois doivent être faites pour l'homme est trop souvent oubliée pour faire face au concept de l'homme serviteur des règlements. C'est en partant de cette constatation que la Belgique a orienté son action dans les travaux de rédaction de l'Acte final et, plus tard, de mise en oeuvre de cet instrument et de ses documents corollaires. La réunion de Vienne, qui s'est ouverte le 4 novembre 1986, lui a donné l'occasion de faire valoir ses vues et de prendre les initiatives adéquates.

Dans cet esprit la Belgique, en accord avec ses partenaires et alliés, a préparé une proposition dont la conception et la mise en oeuvre progressive devraient conduire à une amélioration très sensible du respect des droits de l'homme dans les 35 Etats membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Cette proposition s'appuie sur le texte même de l'Acte final. Elle prévoit un système d'information et de représentations aux gouvernements, où la personne, en tant que telle, a un rôle à jouer. En outre, elle suggère la tenue de réunions bilatérales pour l'examen de cas litigieux et une procédure de notification de cas ou de situations particulièrement difficiles. Elle donne également la possibilité à tous les Etats de demander et d'obtenir des réunions spéciales à 35 pour discuter et résoudre des situations ou des cas spécifiques. Le système est complété par la tenue de réunions et de conférences sur la dimension humaine de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui apprécieront son fonctionnement, évalueront la situation et recommanderont éventuellement des mesures nouvelles. Ce texte représente un ensemble logique et cohérent, moteur d'une action progressive

Dans le chapitre appelé "troisième corbeille", l'Acte final, en plus des dispositions générales des "principes", a voulu traiter de thèmes particuliers d'intérêt essentiel et immédiat pour le libre et plein épanouissement de la personne humaine : les contacts humains, l'information, la culture, l'éducation.

La Belgique s'est montrée également très active dans ces domaines à la réunion de Vienne. Elle a déposé des propositions concernant, entre autres, le droit du citoyen de connaître ses droits, l'interdiction d'arrestations arbitraires et les droits des minorités nationales.

Dans un même esprit la Belgique a montré sa volonté de susciter des progrès en matière de liberté de religion, de pensée, de conscience et de conviction, en matière de liberté d'information et concernant les conditions de travail des journalistes.

M. Tindemans (Belgique)

Il nous semble que de telles propositions devraient pouvoir obtenir l'appui unanime de tous les Etats signataires.

La Belgique a également apporté sa contribution à des propositions visant à améliorer la coopération économique entre les Etats participants, en soulignant le rôle que l'individu doit jouer dans ces relations, qui contribuent, elles aussi, à son plein épanouissement.

Enfin, conformément à ses traditions, la Belgique a utilisé le contexte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour susciter de nouveaux progrès dans le domaine des mesures de confiance et de sécurité ainsi que dans celui de la stabilité des armements conventionnels. Je reviendrai dans un instant à ce domaine, où l'homme est intéressé au premier chef.

En abordant cette importante question de la sécurité, du désarmement et de la limitation de l'armement, je voudrais me limiter à rappeler quelques points que mon pays considère comme prioritaires, l'essentiel de notre point de vue ayant fait l'objet de l'exposé que mon collègue danois, M. Elleman-Jensen, a donné au nom des Douze.

M. Tindemans (Belgique)

Une première constatation s'impose : le contexte international est plus serein et le climat plus détendu qu'auparavant. Ces derniers mois ont été témoins d'une série de développements qui sont incontestablement positifs tant sous l'angle des relations Est-Ouest qu'en matière de désarmement et de limitation de l'armement. Les chances d'arriver à des accords significatifs sont plus grandes qu'à aucun moment de l'histoire récente. Ceci est vrai en particulier pour les missiles à portée intermédiaire. Les développements de la semaine dernière le prouvent. C'est également le cas pour l'interdiction totale et globale des armes chimiques.

L'accord de principe relatif à l'élimination globale des missiles à portée intermédiaire auquel les Etats-Unis et l'Union soviétique sont arrivés à Washington, comme le disait à juste titre un des protagonistes, de portée historique. Ce sera la première fois que des négociations aboutissent non seulement à un début de réduction de l'armement nucléaire, mais à l'élimination sous contrôle effectif de toute une catégorie de ces armes.

La Belgique et ses alliés ont tout mis en oeuvre pour arriver à cet accord. Mon pays y attache d'autant plus d'intérêt que la question des missiles à portée intermédiaire le touche directement.

Un tel accord doit évidemment être recherché pour ses mérites propres, vu son importance non seulement dans le contexte européen mais aussi d'un point de vue global. Sans vouloir établir un lien direct, l'accord sur les missiles à portée intermédiaire augure bien d'une issue positive et rapide des négociations sur les réductions des arsenaux stratégiques. Comme ses partenaires, la Belgique est en faveur d'une réduction de 50 % des capacités stratégiques des deux superpuissances, pour autant que celle-ci intervienne dans des conditions propres à maintenir l'équilibre et la stabilité.

Dans ce contexte, le problème de l'utilisation de l'espace à des fins militaires reste évidemment posé. Il ne faut pas, selon nous, prononcer à priori d'exclusive contre l'inclusion d'un élément défensif dans l'équilibre stratégique. L'essentiel est de maintenir l'acquis, c'est-à-dire le traité ABM. Ceci implique évidemment une interprétation agréée ainsi qu'une disposition à envisager l'avenir, si nécessaire sur la base d'un régime de transition mutuellement agréé. Il faudra aussi garantir la stabilité au niveau de forces le plus bas possible.

M. Tindemans (Belgique)

Un accord sur les missiles à portée intermédiaire - surtout s'il devait être suivi à brève échéance par un accord START - aurait un impact considérable sur la manière d'aborder l'ensemble des questions de la limitation de l'armement et du désarmement. Une réduction substantielle des arsenaux nucléaires des superpuissances conduit nécessairement à s'interroger sur les équilibres conventionnels.

On peut certes rêver d'un monde sans arme nucléaire, mais commençons par créer, de manière plus réaliste, un monde qui soit tout simplement moins nucléaire, étant entendu que tout progrès dans cette voie passe nécessairement, en tout cas pour l'Europe, par une réduction équilibrée des niveaux de forces conventionnelles.

C'est la raison pour laquelle mon pays envisage avec faveur l'ouverture, dès l'année prochaine, de nouvelles négociations axées sur la stabilité conventionnelle à un niveau de forces réduit dans l'ensemble de l'Europe.

Revenant au domaine nucléaire, la question de l'arrêt des essais doit être vue non comme une fin en soi mais en fonction de l'ensemble du désarmement nucléaire. La Belgique estime qu'il faut faire preuve de réalisme et recommander une approche graduelle.

Lors de la dernière Assemblée générale, j'avais suggéré que, parallèlement à des négociations portant sur l'arrêt total des essais nucléaires, les puissances nucléaires, à commencer par les deux principales d'entre elles, acceptent de procéder à une notification systématique et préalable de tous les essais, de même qu'à un échange de données techniques qui permettraient d'avancer vers une solution des problèmes que pose encore la vérification. Ces échanges d'informations pourraient utilement être accompagnés de la mise en place progressive d'un système de vérification qui, éprouvé grâce aux essais eux-mêmes, permettrait, le moment venu, d'assurer le contrôle fiable d'un arrêt total et complet.

Les derniers entretiens américano-soviétiques à Washington confirment que les divergences de vues se sont amenuisées. Des négociations vont s'engager. Les vertus de l'approche graduelle semblent maintenant reconnues et nous nous en réjouissons.

Une autre priorité pour la Belgique est la conclusion rapide d'un accord sur l'interdiction totale de l'arme chimique. L'urgence d'un tel accord a été malheureusement illustrée par l'usage de ces armes abominables dans la guerre entre l'Iraq et l'Iran. Pour la première fois dans ce conflit, des populations civiles en ont été victimes. La Belgique note avec satisfaction que les travaux de la

M. Tindemans (Belgique)

Conférence du désarmement des Nations Unies sur cette question ont pu progresser, grâce à l'attitude positive de tous les pays associés à cet effort. L'acceptation par l'Union soviétique, après plusieurs autres pays, du principe de l'inspection par défi a permis d'éliminer un obstacle majeur.

On peut donc espérer que la Conférence du désarmement réussira bientôt à constituer un ensemble cohérent de mesures de dissuasion des violations en rendant celles-ci détectables.

L'organisation internationale de contrôle sera à notre avis la clef de voûte du système de vérification du désarmement chimique. Il conviendrait donc qu'elle puisse commencer ses activités aussi rapidement que possible après l'entrée en vigueur de la convention. J'ai annoncé, à l'occasion de mon intervention à la Conférence, et je me fais un plaisir de le répéter ici, que mon pays envisagerait favorablement d'accueillir l'organisation internationale si la Conférence en formulait la demande. Ainsi le pays, le mien, sur le sol duquel, il y a plus de 70 ans, cette arme terrible a été utilisée pour la première fois, se mettrait à la disposition de la communauté internationale et de l'humanité tout entière en vue de la disparition totale de cet instrument de guerre inhumain.

Notre délégation, en association avec ses partenaires, redoublera ses efforts pour arriver le plus rapidement possible à notre objectif d'abolir l'arme chimique et lance un appel aux autres participants pour résoudre les problèmes dont je ne sous-estime pourtant ni la technicité ni la complexité.

Bien que les problèmes de désarmement et de la limitation de l'armement aient un caractère global, j'ai voulu démontrer que notre approche, tant sur le plan mondial qu'en Europe, est une et indivisible.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement vient de conclure ses travaux par l'approbation d'un document final. La Belgique se félicite de ce résultat positif d'une conférence qui était appelée à analyser pour la première fois la complexité du lien qui pourrait être établi entre ces deux concepts qui dominent les relations internationales.

Selon la Belgique, les deux concepts en question ont une finalité et une logique propres et ne peuvent être considérés comme dépendant l'un de l'autre. Le lien qui pourrait être établi n'a pas une dimension exclusivement financière. La réalité dans laquelle nous vivons nous oblige à tenir compte aussi du droit à la sécurité, condition essentielle pour que l'être humain puisse réaliser ses

M. Tindemans (Belgique)

aspirations. Les besoins de sécurité devraient toutefois être évalués le plus objectivement possible. Il est certes indéniable que le sous-développement ne constitue pas uniquement une menace grave pour la sécurité des pays mais est aussi une entrave au plein épanouissement de l'homme et des sociétés. Il faut donc trouver des solutions à ce grave problème qui se pose à l'échelle planétaire. Dans la recherche des solutions, il n'est à mon avis pas souhaitable de diviser le monde en coupables et non-coupables. La Belgique insiste pour que prévale un esprit ouvert, scientifique et réaliste.

M. Tindemans (Belgique)

De nombreuses régions du monde sont gravement troublées par des conflits aigus, dont quelques-uns perdurent depuis 40 ans.

Au Moyen-Orient, la souffrance et la violence continuent de régner. Les parties concernées, opposées depuis trop longtemps, ne parviennent pas à mettre en vigueur, dans leurs relations, les principes et objectifs de la Charte. Les populations civiles sont les premières victimes de cet état de choses.

L'idée d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient a fait des progrès. Mon collègue danois a exposé ici les vues et les espoirs des 12 Etats membres de la Communauté européenne. Au début de cette année, j'ai eu le privilège d'entreprendre, au nom des Douze, une tournée des principaux pays concernés directement par la douloureuse question du Moyen-Orient. Au nom de mes collègues, j'ai tenté de rapprocher leurs points de vue, en rappelant la nécessaire dimension humaine d'un règlement pacifique, juste, global et durable. J'ai cru déceler auprès de mes interlocuteurs - et j'en suis profondément heureux - une bonne volonté qui a ranimé mes espoirs.

Par ailleurs, le nombre des victimes de la guerre du Golfe ne peut nous laisser indifférents, quels que soient les intérêts politiques, stratégiques et économiques en cause. Laissons toutefois au Conseil de sécurité le soin d'humaniser puis de résoudre un conflit dont la cruauté et l'inanité inquiètent et révoltent la communauté internationale.

La Belgique, tout en observant une stricte neutralité dans le conflit entre l'Iraq et l'Iran, a décidé de participer à des opérations purement défensives de déminage en vue d'assurer le respect du principe de la libre navigation dans les eaux internationales.

En Afrique australe, les positions se radicalisent au détriment des populations. Il est urgent d'établir un véritable dialogue en Afrique du Sud et de permettre au peuple namibien d'exercer son droit à l'autodétermination.

En Amérique centrale, des lueurs d'espoir apparaissent. De tout mon cœur, j'appelle de mes vœux une entente entre les pays de la région qui soit fondée sur la coopération, la tolérance, la non-ingérence, la démocratie et l'humanisation des relations entre les Etats et les individus. Je ne reviendrai pas sur la volonté de la Communauté européenne de contribuer à cette entente : mon collègue danois l'a abordée hier dans son discours au nom des Douze.

M. Tindemans (Belgique)

En Asie enfin, le peuple afghan et le peuple cambodgien se trouvent toujours dans l'impossibilité de choisir librement et souverainement leur destin, malgré les appels répétés de l'immense majorité des membres de notre organisation. Le sort des réfugiés afghans, dont j'ai pu me rendre compte sur place tout récemment, mérite, à notre avis, une plus grande attention de la communauté internationale.

Quand nous considérons ces divers conflits et leurs conséquences, il n'est pas surprenant que d'innombrables hommes et femmes du monde entier nous interpellent. Quel sens donnons-nous aux obligations que nos gouvernements ont assumées conformément à la Charte? Que représente la bonne foi que nous proclamons en toutes circonstances? Comment en arrivons-nous parfois à fouler aux pieds les principes du droit international que nous avons pourtant précisés et réaffirmés dans maintes résolutions et déclarations de notre assemblée? L'humanité a besoin, pour survivre, de paix, de sécurité, de justice et de progrès économique et social. Nous avons le devoir de rendre enfin nos actes conformes à nos déclarations.

Dans le domaine économique, l'interdépendance des nations est devenue le fil conducteur de nos débats, et je m'en félicite. Je constate néanmoins que le dialogue Nord-Sud piétine, que les pays ont tendance à se replier sur eux-mêmes, voire à se livrer à des guerres économiques, et que les relations monétaires ne sont toujours pas suffisamment stables. Les recettes d'exportation de nombreux pays en développement se réduisent et leur dette extérieure s'aggrave. Le niveau de vie des populations reste un souci permanent. Comment, dans ces conditions, préserver la dignité de la personne humaine?

La reprise de l'économie mondiale demeure encore trop faible et incertaine. Nous avons le devoir impératif de créer, tous ensemble, dans la solidarité, les conditions nécessaires à une véritable reprise économique sur le plan mondial, dont les bénéficiaires seraient à la fois, d'une manière équitable et équilibrée, les pays industrialisés et les pays en développement. Comme d'autres orateurs avant moi, je me félicite du consensus intervenu en juillet dernier, lors de l'adoption de l'Acte final de la septième Conférence de la CNUCED. Ce consensus, remarquable en soi, fait bien augurer de l'issue des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT. Ces manifestations de solidarité internationale sont suffisamment rares pour qu'on en éprouve une satisfaction très réelle. Car nul n'ignore qu'il existe souvent un lien direct entre la stabilité économique et le maintien de la paix, l'un et l'autre constituant la base de l'épanouissement de

M. Tindemans (Belgique)

la personne humaine, que nous nous sommes engagés à promouvoir en adhérant à la Charte des Nations Unies.

J'ai voulu mettre en exergue la dimension humaine des relations internationales. Nul ne sera donc surpris de m'entendre évoquer également les problèmes du terrorisme, des stupéfiants et du SIDA. Ces problèmes, si peu comparables qu'ils soient, ont ceci en commun qu'ils affectent directement l'intégrité physique et la vie de personnes humaines. Je les cite comme exemples de domaines où une coopération internationale axée sur l'individu doit se renforcer d'urgence, dans le respect des compétences respectives des institutions du système des Nations Unies et en dehors de toute considération politique étroite.

La situation des droits de l'homme dans le monde est loin d'être satisfaisante. Il reste donc beaucoup à faire. La Belgique reconnaît l'unité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme, politiques et civils d'une part, économiques, sociaux et culturels d'autre part.

Mon pays a d'ailleurs souligné l'importance de cette dernière catégorie de droits en votant en faveur de la déclaration sur le droit au développement adoptée par notre assemblée l'an passé.

Mais il ne peut être question de précondition pour l'exercice des droits civils et politiques.

La Belgique se rend compte que le respect de ces droits universellement reconnus et acceptés est diversement interprété en fonction des systèmes géopolitiques, des idéologies et des environnements culturels. C'est pourquoi, il y a cinq ans, du haut de cette même tribune, j'ai souligné l'importance que revêtent pour la Belgique la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau régional.

En 1986, la Belgique est redevenue membre de la Commission des droits de l'homme au sein de laquelle elle contribue, dans la mesure de ses moyens et avec un maximum d'objectivité, à la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Commission des droits de l'homme devrait recevoir les moyens de mener à bien sa mission et ne devrait pas voir son action entravée par des considérations étrangères à sa mission.

Mon collègue danois a exposé les vues des Etats Membres de la Communauté européenne en ce qui concerne la réforme des procédures et structures de notre organisation, à la suite de notre résolution 41/213. L'objectif à long terme est,

M. Tindemans (Belgique)

me semble-t-il, de rétablir un climat de confiance entre l'Organisation et la totalité de ses Etats Membres, grâce auquel les Nations Unies se trouveraient en mesure d'assumer leur tâche, conformément au préambule de la Charte, avec une efficacité renouvelée. Mais n'oublions pas que cette confiance suppose aussi, nécessairement, la pleine adhésion de nos opinions publiques, de nos médias, de nos organisations non gouvernementales, de tous les hommes et femmes et surtout des jeunes qui dépendent étroitement d'une coopération internationale loyale et solidaire pour la réalisation de leurs aspirations profondes. Le bonheur de l'individu passe en effet, nécessairement, par l'humanisation des relations internationales. Mon discours de ce jour n'a pas d'autre but que de rappeler cette vérité trop souvent oubliée.

M. SALDIVAR (Paraguay) (interprétation de l'espagnol) : Au début de mon intervention à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, je tiens à saluer très respectueusement son président, M. Peter Florin, représentant de la République démocratique allemande, et formuler des vœux pour que, sous sa direction, nos travaux soient couronnés de succès et aboutissent à l'adoption d'importantes résolutions qui assurent effectivement la paix et la sécurité internationales.

Je tiens également à saluer le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, à qui nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour son dévouement inlassable dans la poursuite des objectifs de paix et de développement que se sont fixés les Nations Unies. M. de Cuéllar est non seulement une des personnalités les plus éminentes mais également un citoyen du monde qui s'est engagé à réaliser la paix et le développement pour tous.

La République du Paraguay a tenu à venir une nouvelle fois dans cette instance avec l'intention sincère d'appuyer toute initiative tendant à assurer à l'humanité la paix et le développement. Et ce parce que nous sommes convaincus que tous les Etats Membres de l'Organisation, en tant que serviteurs véritables du droit international, sont persuadés que les Nations Unies doivent exister et jouer un rôle de premier plan dans la réalisation de la paix et de la sécurité pour tous.

Lorsque nous considérons, dans ces circonstances, le rôle que les Nations Unies devraient jouer dans le monde, nous avons du mal à comprendre l'attitude de certains pays, qu'il s'agisse des superpuissances, qui sont membres permanents du Conseil de sécurité, ou d'autres membres de cette organisation. Il arrive en effet que ces pays retirent leur soutien à l'Organisation ou bien, par leur faible participation aux décisions, contribuent à affaiblir les capacités de l'Organisation à intervenir dans des situations critiques. Ce problème, déjà ancien, de la diminution du rôle des Nations Unies dans le règlement des conflits mondiaux, ne devrait plus se poser. Il importe que tous les pays adoptent des positions qui ajoutent au prestige universel de notre organisation et qui lui permettent d'user des pouvoirs juridiques et moraux dont elle dispose afin de trouver des solutions justes aux conflits qui préoccupent à l'heure actuelle l'humanité.

M. Saldivar (Paraguay)

Si nous tournons nos regards vers le passé, notamment sur les événements critiques qui ont eu lieu depuis 1945, nous sommes obligés de déclarer que pour régler la question de l'affaiblissement du rôle des Nations Unies, il importe que l'Assemblée générale prennent des décisions de nature à prévenir ou à résoudre les conflits, dans un esprit de justice véritable et que ces décisions contiennent des formules pragmatiques, positives et équitables, de façon à résoudre, par des moyens pacifiques, les crises et à parvenir à une paix effective grâce à la négociation. Les décisions partisanses, celles qui passent outre aux principes immuables de la justice internationale, ne favorisent pas le système des Nations Unies. Les décisions prises sur la base de l'harmonie mondiale et du strict respect de la Charte seront, au contraire, de nature à impliquer davantage notre organisation dans les affaires du monde.

Le Gouvernement du Paraguay souhaite souligner tout particulièrement le rôle des organismes qui constituent le système des Nations Unies, et en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement. Cet organisme s'est en effet toujours associé aux entreprises de progrès qui ont été réalisées dans mon pays. Ce type d'aide des Nations Unies est non seulement efficace pour les pays en développement comme le Paraguay mais il est également utile à la recherche incessante sur la voie d'un meilleur niveau de vie et du progrès pour toutes les nations.

Depuis 1954, la République du Paraguay progresse sans interruption, dans la paix et la démocratie, en vue d'assurer la justice et la liberté pour tous ses habitants. Il y règne la primauté du droit qui permet à ses citoyens de se développer et de perfectionner ses institutions démocratiques; en effet, la vie politique se fonde sur une large participation et sur un système multipartite.

Le gouvernement du Président constitutionnel de la République du Paraguay, général d'armée, Alfredo Stroessner, est issu de la volonté populaire librement manifestée au cours d'élections honnêtes. Il a l'appui démocratique et populaire du Parti Colorado, organisation politique qui a marqué, en septembre dernier, son centenaire de vie constitutionnelle au Paraguay.

Tout au long de sa riche histoire, le Paraguay a combattu et consenti des sacrifices pour défendre les principes immuables du droit international. Nous recherchons le respect permanent de la personnalité et l'indépendance de tous les

M. Saldivar (Paraguay)

Etats ainsi que la stricte réciprocité dans le comportement international. Nous avons toujours exigé des autres qu'ils respectent les mêmes principes. Nous n'avons jamais admis, en quelque circonstance que ce soit et de quelque façon que ce soit, l'ingérence d'autres Etats dans les affaires intérieures du Paraguay. Ces affaires concernent les Paraguayens, qui sont les seuls habilités à les régler.

Nous tenons à appeler l'attention de l'Assemblée sur le caractère intégrationniste qui a toujours marqué la politique régionale de la République du Paraguay. Cette politique est basée sur la paix et la coopération avec nos voisins. Il a ainsi été possible de construire la centrale hydroélectrique d'Itaipu, dans des conditions d'égalité de droits et de devoirs, avec la République fédérative du Brésil. Cette centrale fournit déjà l'électricité nécessaire au développement d'une vaste région. De même, nous avons lancé un projet semblable à Yacyreta en collaboration avec l'Argentine. Ce projet est dans une phase avancée de construction.

Ces deux projets prouvent toute la détermination du Gouverneur du Paraguay à faire des progrès. Ces projets, venant s'ajouter aux installations fournies par nos voisins atlantiques, comme les ports de Paranagua, au Brésil, Nueva Palmira, en Uruguay, Antofagasta, au Chili et Matarani, au Pérou, sont autant de manifestations positives de nos relations avec les nations soeurs voisines. Nos échanges commerciaux avec la Bolivie, dans l'esprit de cette même politique, vont croître grâce à la route Transchaco.

M. Saldivar (Paraguay)

Le rapport sur les activités de l'Organisation, présenté par le Secrétaire général mérite tout notre appui. Nous savons avec quel esprit indomptable le Secrétaire général cherche à régler les problèmes internationaux. Ce rapport évoque dans les grandes lignes toutes les réalisations effectuées dans ce domaine difficile ainsi que les déceptions enregistrées qui sont dues à de nombreux facteurs indépendants de la volonté du plus haut fonctionnaire des Nations Unies.

Nous tenons à souligner les travaux réalisés par le Secrétaire général et nous nous associons à ses réflexions profondes, vitales, qui permettent à l'Organisation de s'acquitter des objectifs que lui ont fixé les fondateurs des Nations Unies, dans un monde qui change, accablé de facteurs négatifs, afin que la paix devienne une réalité tangible et que la coexistence favorise le progrès et les efforts pour la justice internationale.

Nous ne pouvons manquer de mentionner les origines de conflits mondiaux en puissance, qui préoccupent la République du Paraguay et toute l'humanité. La belligérance dans le golfe Persique où la situation se traduit par un antagonisme entre les intérêts les plus opposés, pourrait déchaîner, à tout moment, une guerre aux conséquences incalculables. Nous pensons nous faire les interprètes de tous les hommes et de toutes les femmes du monde lorsque nous demandons aux Nations Unies de déployer tous les efforts possibles pour éliminer ce foyer de tensions, provoqué par la guerre entre l'Iran et l'Iraq et à laquelle s'ajoutent de nouveaux facteurs dangereux pour la paix dans le monde. Nous lançons un appel pour que tous les Etats parties à ce conflit accueillent favorablement les décisions des organes des Nations Unies.

L'escalade regrettable des événements en Amérique centrale nous met face à l'évidence qu'il existe d'autres foyers de conflits dont l'issue est imprévisible. Dans cette région du monde interviennent, bien entendu, les deux superpuissances qui ont des intérêts considérables dans la région. Différents pays de la région, qui constituent le Groupe de Contadora et le groupe d'appui, oeuvrent actuellement, avec notre encouragement à tous, en faveur de la paix. C'est une nécessité primordiale de faire en sorte que la paix devienne une réalité et que tous les pays de la région évitent d'adopter des positions sectaires, surtout ceux qui sont au service d'une superpuissance dont nous condamnons l'intervention, qu'elle soit directe ou indirecte, au nom du principe de la non-intervention.

M. Saldívar (Paraguay)

Le conflit du Proche-Orient ne semble plus préoccuper le monde, sans doute parce que cette région vit depuis si longtemps privée du rameau d'olivier de la paix qui permettrait la coexistence des nations, des peuples et des Etats. La République du Paraguay a proclamé dans toutes les instances la nécessité d'appliquer la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité afin de rechercher des solutions efficaces pour cette région qui présente un grand risque de conflit. Nous estimons que le peuple palestinien a droit à une patrie, tout comme l'Etat d'Israël a le droit de vivre en paix à l'intérieur de ses frontières.

Le Gouvernement de la République du Paraguay a condamné ici même l'intervention d'une superpuissance en Afghanistan, qui est une manifestation flagrante du mépris que cette dernière éprouve à l'égard de la justice internationale et à l'égard de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats.

C'est maintenant le moment de réitérer, de façon universelle, que la mise en oeuvre de ce principe, qui est un des principes clefs de notre charte et des droits de l'homme, peut seule garantir la paix et l'entente entre nations appartenant à des systèmes économiques et sociaux différents.

Nous sommes également inquiets de l'ingérence du Viet Nam au Cambodge. Cette intervention, dangereuse sur tous les plans, représente et suscite l'intervention dans ce pays, d'une superpuissance, d'un côté, et d'un autre pays, membre permanent du Conseil de sécurité, de l'autre.

La République de Corée a toujours oeuvré en faveur de la réunification pacifique des deux Corée. Malheureusement, ses efforts n'ont pas été couronnés de succès pour des raisons que nous ne pouvons pas attribuer à ce pays qui défend la liberté.

La République de Corée, pays qui respecte la loi et la coexistence internationale, souhaite, à juste titre, devenir Etat membre de notre organisation. Nous appuyons cet intérêt sincère manifesté par la République de Corée, qui contribuerait à l'universalité des Nations Unies et à un ordre international efficace, permettant ainsi d'envisager l'entrée de la République populaire de Corée aux Nations Unies.

Le problème des îles Malvinas a suscité des conséquences diverses qui prouvent, une fois encore, que les conflits doivent être réglés par des négociations efficaces et pragmatiques. La République du Paraguay prie instamment

M. Saldivar (Paraguay)

les deux pays amis, la République argentine et le Royaume-Uni, de traduire ces procédures dans les faits jusqu'à ce qu'ils trouvent à l'amiable une solution satisfaisante pour le problème du conflit de souveraineté et, dans cet esprit, nous approuvons la voie de négociations entre les parties.

Nous ne pouvons pas taire notre préoccupation au sujet du désarmement, question vitale de notre époque. La course aux armements et le commerce des armes classiques ou nucléaires suscitent, en soi, l'hostilité et l'inquiétude et ouvrent la voie à la lutte armée. Si le désarmement est une nécessité pour tous les Etats, il n'en devient que plus urgent lorsque nous voyons que de nombreux pays moins développés, angoissés par la dégradation de la vie économique internationale, dépensent des millions de dollars pour se doter d'armes de différents types. Nous vivons en paix et nous croyons à la paix. C'est dans cet esprit que nous exhortons tous les Etats à mettre un terme à la course aux armements, qui est un affront ignominieux lorsque l'on pense au triste sort de milliers et de milliers d'enfants qui meurent de faim ou de malnutrition.

La République du Paraguay, qui a accédé à l'indépendance le 14 mai 1811, apprécie les activités des Nations Unies en matière de décolonisation. Nous admirons ses travaux car nous chérissons le principe de l'autodétermination des peuples chaque fois que l'application de ce principe n'est pas justifiée par des intérêts étrangers aux intérêts légitimes des peuples qui vont accéder à l'indépendance.

Partant sur cette position, nous estimons que le peuple de Namibie a le droit à l'indépendance et nous tenons à dire que la République du Paraguay appuie dans toutes les instances les principes d'intégrité des patries et de l'entière souveraineté des peuples. Nous souhaitons, pour respecter le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le retrait des troupes étrangères des pays africains.

Il existe un fléau qui fait horreur à tous les êtres humains et qui pourtant continue de miner l'ordre moral et légitime de notre monde. Je veux parler du terrorisme, tant celui qui sévit dans différents pays que le terrorisme international. Le moment est venu de nous demander pourquoi ce phénomène inhumain et irrationnel fauche tant de vies innocentes. Le terrorisme ne peut être légitimé en aucune façon. Les pays qui encouragent le terrorisme, sous prétexte qu'un

M. Saldivar (Paraguay)

Le système de réactions aussi irrationnel provient de causes sous-jacentes, aussi réelles que soient certaines d'entre elles, doivent modifier leur point de vue pour respecter la dignité qu'il convient de reconnaître à la vie des relations au sein de la communauté internationale. Nous ne pouvons pas tolérer, parce que c'est injustifiable, que certains territoires servent de camp d'entraînement aux terroristes, et encore moins qu'ils servent de sanctuaires au terrorisme international et abritent des fanatiques qui ne peuvent trouver refuge dans aucune autre partie du monde aujourd'hui.

M. Saldivar (Paraguay)

Le moment est venu de déclarer fermement que deux voies s'offrent à l'Organisation des Nations Unies : obtenir que tous les pays condamnent cette conduite irrationnelle inhumaine et qu'ils collaborent tous ensemble pour éliminer les foyers de terrorisme, faute de quoi notre organisation manquera de crédibilité dans ce domaine et devra avouer, irrévocablement, qu'elle est incapable de mettre fin à une pratique qui est un crime contre l'humanité.

Tout ce que nous venons d'affirmer n'exclut pas que l'ONU continue d'envisager avec ardeur et diligence comment éliminer les causes susceptibles d'expliquer ce fléau universel. Mais cela ne pourra jamais justifier la violation criminelle du droit à la vie d'innocentes victimes.

La République du Paraguay appuie la politique de l'Organisation des Nations Unies visant à éliminer toute forme de discrimination envers les femmes. Depuis de nombreuses années, notre pays a promulgué une loi consacrant les droits civils et politiques de la femme paraguayenne. C'était là reconnaître une réalité et la participation active qu'elles ont dans la vie du pays.

Il nous faut également reconnaître, dans un esprit d'impartialité, que le dialogue entre le nord et le sud n'a donné aucun résultat. Les pays riches et industrialisés continuent de fixer des prix incroyablement bas pour les matières premières produites et exportées par le monde en développement. Cette politique ignoble est à l'origine de beaucoup des problèmes que connaît le monde en développement. La détérioration des termes de l'échange aboutit à une triste réalité, à savoir que de nombreux pays ne peuvent pas rembourser leurs dettes et ne sont pas en mesure d'accéder véritablement au développement dont ils ont besoin pour assurer la dignité de leur peuple.

Bien que la République du Paraguay ne se trouve pas dans la même situation que d'autres peuples frères en ce qui concerne le problème de la dette extérieure, elle est solidaire de tous les pays qui se trouvent dans une telle situation. Cette situation appelle non seulement des solutions d'ordre financier et économique qui sont très importantes, mais aussi des solutions politiques car aucun peuple ne peut se résigner à ne pas progresser dans la voie du développement, alors que de nouveaux besoins se présentent sur le plan collectif qu'il faut satisfaire afin de prévenir des situations susceptibles de mettre en danger non seulement la paix mais la liberté même des peuples des pays en développement.

M. Saldivar (Paraguay)

Notre organisation doit reprendre entièrement à son compte les revendications légitimes de tous les pays qui, se trouvant dans une situation difficile, ne peuvent pas rembourser leurs dettes. Le monde des pays industrialisés riches doit s'affirmer non pas sur un plan égoïste ou restrictif mais dans un climat largement favorable à la consolidation de la paix et de la démocratie grâce à la justice dans le domaine économique international.

Tous les efforts, tous les programmes qui seront entrepris pour résoudre le problème désespérant du fardeau de la dette extérieure dans le monde doivent inévitablement se fonder sur la reconnaissance du droit inaliénable des pays exportateurs de matières premières de bénéficier de prix véritablement justes pour les produits qu'ils exportent sur les marchés internationaux.

Face aux difficultés de développement des relations économiques entre le nord industrialisé et le sud en développement, on voit apparaître une aspiration qui doit se fonder sur les véritables besoins de ces derniers pays. Je veux parler d'une coopération économique et technique entre les nations en développement. L'Organisation des Nations Unies, à travers toutes ses institutions, notamment la Commission des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), doit encourager cet effort qui est déjà engagé dans le monde entier, le plus souvent grâce à des organismes spécialisés régionaux.

Il faut reconnaître, en guise de conclusion, que l'élévation du niveau de vie des peuples des pays en développement est une obligation morale pour notre organisation et les pays dont le niveau de vie élevé leur permet de jouir pleinement d'avantages dont les pays en développement ne peuvent profiter. Tout ce qui serait fait dans ce contexte serait un effort bien compris pour améliorer la situation économique des pays producteurs de matières premières ou dont le processus d'industrialisation ne fait que commencer.

Le Gouvernement du Paraguay n'est pas sans savoir qu'il y a une crise financière grave à l'Organisation des Nations Unies. Les pays développés, pour des raisons que les pays en développement n'arrivent pas à comprendre vraiment, ont diminué leur contribution à notre organisation. Cette crise financière a un sens politique réel car notre organisation devra, à court terme, réduire les budgets de tout le système, ce qui affectera les programmes qui sont actuellement mis en oeuvre dans le monde en développement et ternira à l'évidence l'action et le prestige de l'Organisation.

M. Saldivar (Paraguay)

Nous sommes conscients de la stagnation économique et de la récession. Nous sommes conscients de la réalité de ces problèmes qui posent aux grandes puissances de graves difficultés d'ordre commercial ou de balance des paiements. Cependant, le moment que nous vivons exige que l'Organisation des Nations Unies continue de recevoir des pays industriels qui connaissent richesse et développement les contributions qui lui sont nécessaires pour agir dans le monde entier.

Le problème du Liban mérite une place spéciale dans cette déclaration. On peut considérer qu'il fait partie intégrante du grave conflit du Moyen-Orient, mais étant donné les conditions que l'on constate et qui devraient connaître de nouveaux rebondissements tragiques à un moment ou à un autre, il mérite un traitement particulier. Les principes de l'autodétermination des peuples et de l'intégrité territoriale des Etats ne sont plus présents au Liban du fait de la violence irrationnelle qui y règne; on y a substitué l'intransigeance politique et la politisation des courants antagonistes en lutte. Le Paraguay a toujours soutenu qu'il fallait régler les différends de façon pacifique et joint sa voix au concert des nations qui le réclament, afin d'assurer l'existence et l'intégrité du Liban sur la base de l'égalité des droits et de la coexistence pacifique des citoyens, à quelque groupe ethnique qu'ils appartiennent.

Pour ce qui est de la question de Chypre, la République du Paraguay a toujours partagé le ferme espoir de voir ce problème, traditionnel à l'ONU, trouver une solution juste et heureuse grâce à des négociations qui éviteraient tout affrontement violent et toute violation du droit international.

Nous comptons que l'intervention de l'ONU aboutira à des solutions équitables, prenant en considération le droit des pays concernés par le conflit.

Si on ne mobilise pas les moyens pratiques permettant de dénouer heureusement la situation actuelle, le problème de Chypre pourrait être un nouvel élément grave générateur d'une crise sans solution, car notre monde est totalement interdépendant. Le conflit armé qui se déroule dans une partie du monde ne se limite pas à cette région mais peut avoir des ramifications innombrables dans le reste de la planète.

M. Saldivar (Paraguay)

Le nouveau droit de la mer offre d'immenses perspectives au monde en développement. La République du Paraguay, en sa qualité de pays en développement sans littoral, est fermement convaincue que l'instrument dont le monde s'est doté pour remédier à des injustices irritantes et dangereuses est un nouveau progrès de l'humanité dans la recherche d'une meilleure répartition du bien-être entre les nations. Fort de cette conviction fondée sur la réalité, le Paraguay a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et appuiera ce processus rénovateur qui est tout à l'honneur des activités de l'ONU et pourrait, à l'avenir, apporter des satisfactions véritablement durables.

M. Saldivar (Paraguay)

La République du Paraguay a collaboré et continue de collaborer avec la Commission des droits de l'homme de notre organisation. Cette collaboration s'est traduite notamment par l'accueil d'un expert indépendant qui est venu au Paraguay en 1986 et a voyagé dans tout le pays pour se familiariser avec la réalité de notre pays.

Cet expert, que le Paraguay apprécie beaucoup, viendra à nouveau dans notre pays avant la fin de 1987 pour poursuivre ses travaux. C'est une preuve de la coopération qui existe entre le Gouvernement du Paraguay, l'Organisation des Nations Unies et son organe chargé de promouvoir les droits de l'homme. Notre gouvernement a immédiatement réagi de la manière la plus adéquate à toutes les inquiétudes que lui a communiquées cet organe qui, en collaboration avec les pays Membres, intensifiera ses travaux pour le bien de notre organisation.

Nous appuyons vivement la coopération loyale des Nations Unies, de l'Organisation des Etats américains et du système économique latino-américain. Nous pensons que cette collaboration est très appréciée et significative dans un monde aussi interdépendant que le nôtre, qui a toujours besoin de solutions à l'échelle mondiale. Ces affirmations, valables dans le domaine politique, le sont davantage encore dans le domaine économique.

Mon gouvernement appuie avec enthousiasme ce qui a été dit dans cette instance universelle par le Brésil concernant la proclamation et l'établissement d'une zone de paix et de coopération dans l'Atlantique sud. Cette initiative précieuse pour la paix dans le monde et pour une coexistence libre et progressiste dans le continent sud-américain mobilise l'attention de tous les organismes internationaux, qui devraient élaborer des programmes spéciaux pour cette région vitale du monde, en s'efforçant d'instaurer la paix dans la justice, compte tenu de l'égalité des chances, et de permettre une croissance économique pour tous sans exception.

Nous pouvons, sans risque de nous tromper, affirmer ici que tous les hommes dans le monde ont foi en l'oeuvre des Nations Unies. Ces hommes, qui sont au coeur même de tous les efforts que nous déployons ici en faveur de la paix et du progrès de l'humanité, ont confiance dans l'Organisation et dans l'esprit de ceux qui sont réunis ici pour représenter leurs gouvernements, afin de faire progresser les idéaux et les objectifs des fondateurs, et veillent à ce que tous les habitants de notre planète jouissent de la paix et de la justice dans les relations internationales.

M. Saldivar (Paraguay)

Il ne fait aucun doute que nous sommes tous animés de ce noble esprit et que nous travaillerons ensemble pour réaliser les nobles idéaux que je viens d'énoncer, sans lesquels notre vie n'aurait aucun sens, et assurer à l'humanité un avenir serein.

Il faut que nous assumions en toute liberté nos responsabilités pour léguer nos enfants et à leurs descendants le monde heureux qu'attendent les générations futures, un monde sans discrimination, sans défaillances, sans injustices irritantes et aliénantes, dans un climat de joie, de paix et d'épanouissement moral.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il reste un orateur inscrit sur la liste et deux délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je dois attirer l'attention sur le fait que les droits de réponse doivent porter sur un sujet précis, mais ces délégations peuvent également envisager de répondre de façon plus détaillée lorsqu'elles feront leur déclaration par la suite. Je le signale à cause de l'heure tardive. C'est à elles de choisir, et si l'une d'elles préférerait répondre au cours de sa déclaration, il lui suffira de me le faire savoir; sinon, je lui donnerai volontiers la parole ce soir.

M. PINHEIRO (Portugal) (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président de son élection à un poste aussi éminent. Nous sommes certains que ses mérites bien connus contribueront de façon décisive au succès des travaux de cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Je tiens également à rendre hommage au Président sortant, M. Rasheed Choudhury, pour la compétence avec laquelle il a exercé ses fonctions de président.

En cette période troublée de la vie internationale, il m'est particulièrement agréable de prendre la parole devant cette assemblée en tant que ministre des affaires étrangères d'un gouvernement qui, sous la direction du Pr Cavaco Silva, a trouvé pour le Portugal un équilibre entre la stabilité politique, le développement économique et social et la réalisation des idéaux de liberté, de démocratie et de solidarité.

Ce sont, après tout, les buts importants de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création il y a plus de 40 ans, buts qui sont devenus une source d'inspiration pour les gouvernements et les hommes de bonne volonté.

L'Organisation des Nations Unies a acquis une longue et riche expérience de médiateur. C'est tout aussi remarquable que sa capacité au même moment, envers et

M. Pinheiro (Portugal)

contre tout, de préserver une légitimité qui lui est propre, et qui la définit comme un instrument irremplaçable dans la coopération et la compréhension entre les peuples qui la constituent.

J'ai déjà parlé du rôle de médiateur joué par cette organisation et de sa contribution à l'apaisement des conflits. Je suis heureux de citer ici un cas dans lequel ce rôle n'a pas été nécessaire, mais où l'on est parvenu à un règlement bilatéral uniquement grâce à la compréhension entre les nations et à la bonne volonté dont elles ont fait preuve dans la recherche d'une solution de leurs différends.

Je veux parler de l'accord signé entre la République populaire de Chine et le Portugal le 13 avril 1987, qui établissait les conditions du transfert de la souveraineté sur le territoire de Macao à compter de 1999. Il convient de noter que dès le début de ces négociations aucun différend n'est intervenu à propos du titre de la souveraineté, la constitution portugaise de 1976 l'ayant déjà reconnu comme appartenant à la Chine.

Il convient de se féliciter non seulement des conditions qui figurent dans cet accord, mais également de l'atmosphère de bonne intelligence qui a régné tout au long de ces négociations et a permis la sauvegarde et le renforcement des liens d'amitié et de coopération qui existaient déjà entre nos deux pays. De nouvelles perspectives existent maintenant dans nos relations avec la grande nation chinoise.

Il y a pourtant des cas où des pays devraient, ou doivent, recourir aux dispositifs contenus dans la Charte de cette organisation pour régler leurs différends de façon équitable. Ce fut le cas du Portugal pour le Timor oriental. Incapable de remplir ses obligations en tant que puissance administrante et en l'absence de résultats concrets au bout de sept années de condamnation de l'occupation du Territoire par les forces indonésiennes, le Portugal a décidé de demander l'intervention du Secrétaire général des Nations Unies.

Nous comptons encore sur le mandat que l'Assemblée générale, par sa résolution 37/30 de 1982, a confié au Secrétaire général des Nations Unies : rechercher une solution équitable, universelle et internationalement acceptée à la question du Timor oriental. Dans le cadre de ce mandat, de nouvelles consultations ont été faites et des contacts utiles ont été pris, en maintenant le dialogue ouvert dans l'espoir de résultats concrets. C'est la raison pour laquelle nous sommes convenus une fois de plus de remettre le débat demandé par l'Assemblée générale après avoir eu connaissance du rapport du Secrétaire général publié le 8 septembre.

M. Pinheiro (Portugal)

Notre volonté sincère de coopérer activement à la réalisation du mandat du Secrétaire général repose, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, sur des principes très clairs : l'absence de toute revendication sur le Timor, auquel nous sommes liés par des liens historiques; la recherche d'un règlement digne qui respectera l'identité religieuse et culturelle du peuple du Timor, et la satisfaction de ses aspirations légitimes; le respect du droit du peuple du Timor oriental et de tout autre peuple de décider librement de son destin collectif dans le respect du principe fondamental et incontestable de l'autodétermination, conformément aux résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mon gouvernement attache une attention particulière aux mesures qui touchent aux conditions de vie du peuple du Timor oriental et nous nous félicitons sincèrement de ce que le Secrétaire général ait l'intention de suivre de près cette évolution "de façon à promouvoir à l'avenir des améliorations constantes aux conditions de vie dans le territoire".

Par conséquent, nous avons participé aux travaux poursuivis récemment à Genève par la Sous-Commission pour la prévention de la discrimination et la protection de minorités qui, au titre des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, a adopté une résolution sur la situation au Timor oriental.

Le Portugal a récemment été élu par le Conseil économique et social membre de la Commission des droits de l'homme. En tant que candidat, mon pays était pleinement conscient des responsabilités particulières qu'implique la participation à cet organe, mais nous étions inspirés par la possibilité d'apporter une contribution plus décisive dans ce domaine car les droits de l'homme sont l'un des soucis du Portugal dans sa politique étrangère.

On ne peut parler des droits de l'homme sans se souvenir que, dans de nombreuses régions du monde, des millions de personnes se voient encore contester le droit le plus fondamental, le droit à la vie. Nous sommes fermement convaincus que la paix et la sécurité internationales aussi bien que le développement économique et social et le progrès des différentes nations ne peuvent être pleinement réalisés et sauvegardés qu'à condition de reposer sur le respect des droits de l'homme, de la justice sociale et du droit des individus de choisir et vivre leur propre destin.

M. Pinheiro (Portugal)

Etant donné que nous sommes fermement convaincus de ces principes, nous ne pouvons partager l'idée fautive selon laquelle la souveraineté d'un Etat peut être invoquée pour empêcher la sauvegarde des droits de l'homme à l'échelle internationale, même si l'absence de développement économique et social est mise en avant pour justifier un respect moins scrupuleux des droits civils et politiques. Bien au contraire, le respect des droits de l'homme devrait être, à notre avis, le souci premier dans l'évaluation des principaux problèmes qui affectent l'environnement international. Dans le même ordre d'idées, nous ne saurions trop insister sur l'importance primordiale du rôle que les Nations Unies et leurs divers organes et institutions spécialisées jouent et continuent de jouer. Le travail législatif important est poursuivi sur la base des principes consacrés par la Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme. De même, nous pensons que la communauté internationale devrait déployer un effort concerté pour renforcer les systèmes de vérification et de surveillance du respect des droits de l'homme. Des mesures telles que la désignation de rapporteurs spéciaux, la création de groupes de travail, la présentation de rapports, l'organisation de conférences et de congrès internationaux sur des sujets ou des cas spécifiques de violations supposées des droits de l'homme, où qu'elles se produisent, se sont avérées utiles et devraient être promues et renforcées à l'avenir. Je tiens également à reconnaître le rôle important joué par les organisations non gouvernementales puisque la sauvegarde des droits de l'homme est une tâche à laquelle nous devons tous nous atteler et qui nous concerne tous.

Dans le même ordre d'idées, permettez-moi d'évoquer brièvement une autre question qui préoccupe de plus en plus le monde, à savoir la pratique systématique d'actes de violence par des groupes organisés qui ne respectent pas l'ordre démocratique qui règne dans nos pays. Ces actions qui, quels que soient leurs auteurs et leurs motivations, menacent directement les droits personnels, les libertés et les garanties, tels que le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité.

Voilà pourquoi nous avons toujours soutenu le respect, dans l'esprit et dans la lettre, des conventions élaborées par les institutions spécialisées dans le cadre des Nations Unies. De même, nous appuyons le consensus exprimé par la résolution 40/61 du 9 décembre 1985. Cet accord mérite un hommage étant donné que

M. Pinheiro (Portugal)

c'est la première fois qu'un consensus a été réalisé sur une question aussi ardue aux incidences si nombreuses. Nous sommes fermement convaincus qu'il nous faut poursuivre des actions dans l'esprit même de cette résolution. Nous sommes d'avis que le problème, étant donné sa gravité et son urgence, devrait être soigneusement examiné par la communauté internationale.

Le 1er juillet de cette année, la communauté européenne a réalisé un pas important dans le processus d'une nouvelle évolution européenne : la mise en application de l'Acte unique européen.

Le Portugal voit dans cette initiative, ainsi que dans des réformes connexes en cours, auxquelles nous avons activement contribué, la preuve d'une grande vitalité. Cela signifie l'adaptation à la fois à une réalité interne à laquelle de nouveaux éléments ont apporté un surcroît de richesse et de diversité et à l'évolution des conditions politiques, économiques et techniques que nous avons connues au cours des dernières années de ce siècle, témoin de mutations rapides et profondes.

Nous voyons dans cet Acte une tentative de trouver une réponse cohérente aux défis que la communauté devra simultanément relever : le défi extérieur et le défi intérieur. Surmonter le défi extérieur implique la possibilité de renforcer la position constructive que la Communauté occupe sur la scène internationale et lui donner une plus grande portée. Le défi intérieur implique la nécessité d'assurer un processus de développement équilibré à l'intérieur des frontières territoriale, ce qui permettra peut-être de réduire le fossé qui sépare les pays des régions et de renforcer la cohésion.

Il est essentiel de trouver une solution appropriée à ces deux défis de façon que la Communauté et ses membres puissent, comme nous le souhaitons tous, assumer pleinement leurs responsabilités dans le domaine politique et économique à l'échelle internationale.

Après tout, il y a eu une tendance constante à l'ouverture internationale et à la coopération. J'en veux pour témoignage la récente révision des accords de coopération avec les pays de Lomé et les pays de la Méditerranée méridionale.

M. Pinheiro (Portugal)

A propos de la politique de coopération et d'assistance au développement, je tiens à souligner que mon pays a mené à bien la procédure d'adhésion à la troisième Convention de Lomé. Dans ce cadre qui englobe la Communauté économique européenne et 66 pays d'Afrique, des Antilles et du Pacifique, nous pourrions étendre considérablement les mesures que nous prenons à l'intention des pays sous-développés et réaffirmer par conséquent la politique de coopération bilatérale que nous nous efforçons de poursuivre.

Je voudrais mentionner ici le travail accompli par beaucoup de pays qui participent à la présente Assemblée générale dans le cadre de l'"Uruguay Round" et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Cette série de négociations, plus étendue que celle entreprise précédemment, a obtenu des résultats aboutissant à des changements sains dans les relations économiques internationales. Le Portugal est résolu à contribuer au succès de ces négociations et nous renouvelons notre appui sans réserve à la déclaration de Punta del Este. Le succès de ces négociations devrait être le fruit d'une action concertée de tous les pays participants. La capacité de chaque pays et une répartition équitable des responsabilités devraient être prises en considération de façon à obtenir une transparence complète à l'abri de tout protectionnisme artificiel dans le commerce international. C'est la base essentielle sur laquelle des changements structurels et des réformes pourront permettre une utilisation optimale des ressources existantes. Il convient de rappeler les conclusions de la réunion de la CNUCED. En un seul document, il a été possible d'évaluer la situation économique internationale et d'énumérer une série de mesures politiques particulières à mettre en oeuvre dans les années à venir par les pays développés et en développement. Le climat de dialogue qui a régné lors de cette conférence a permis une analyse saine de la coopération économique multilatérale. C'est un facteur essentiel dans le dialogue Nord-Sud qui est au coeur des relations internationales.

Tout le monde sait que la coopération avec l'Afrique, et notamment avec les pays lusophones, revêt une importance particulière pour le Portugal. Cela est essentiel et prioritaire aussi bien au niveau culturel que politique.

La priorité accordée à la côte africaine et au continent africain dans les festivités que le Portugal entend célébrer avant la fin du siècle, en commémoration des découvertes, l'aventure de notre expansion maritime et la rencontre de peuples et de civilisations se passent de commentaires.

M. Pinheiro (Portuga .

J'espère que l'Organisation des Nations Unies participera à ces cérémonies qui revêtent un caractère universel évident. Comme nous le savons tous, et comme un célèbre sociologue l'a mis en évidence, l'expansion portugaise a été plus maritime et exploratoire que conquérante. Les racines culturelles sont profondes et les liens particuliers créés par cet héritage pour lequel nous sommes prêts à intensifier la coopération et le dialogue entre le Portugal et tous les pays africains lusophones et qui partagent notre patrimoine historique sont reconnus par tous. A cet effet, le Portugal a entrepris des efforts sérieux pour promouvoir et renforcer notre solidarité commune et l'a largement prouvé.

M. Pinheiro (Portugal)

La coopération, outre les actions bilatérales dans différents secteurs, englobe aussi des programmes multilatéraux très importants : par exemple, notre participation à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, organisme qui, je dois le souligner, a réussi à réaliser au cours des années une solidarité économique et politique accrue qui donne une priorité spéciale aux problèmes de développement.

De plus, c'est avec une crainte particulière que nous voyons l'évolution en Afrique australe : l'immense détérioration des conditions sociales et économiques de la population et l'escalade des tensions et de l'instabilité. A l'origine de cette situation il y a deux facteurs condamnés catégoriquement par la communauté internationale : le cadre interne actuel de la République sud-africaine et les débordements déstabilisateurs provoqués qui affligent les pays de la région, surtout l'Angola et le Mozambique.

De même, le Portugal a dénoncé sans équivoque et condamné, à la fois à l'intérieur du système des Nations Unies et ailleurs, le caractère immoral et injuste de l'apartheid. Le démantèlement de l'apartheid est une condition essentielle à la réalisation de solutions équitables aux conflits et problèmes qui sévissent aujourd'hui en Afrique du Sud.

Ainsi, il faut absolument que les autorités sud-africaines poursuivent le dialogue avec tous les groupes sociaux et politiques qui ont cherché à prendre une mesure décisive pour éliminer définitivement l'apartheid et pour créer les conditions qui assureront avec plus d'efficacité l'accès à la participation politique, à l'emploi et à la justice sociale pour toutes les communautés du pays. Ce n'est qu'avec le courage, l'esprit de décision et le sens véritable des responsabilités nécessaires en ce moment historique, que les classes gouvernantes sud-africaines pourront éviter l'affrontement interne. De même, le Portugal voit avec une profonde préoccupation le fait que la République sud-africaine continue à remettre le moment où les Namubiens pourront exercer leur droit à l'autodétermination. Vingt ans après l'adoption de la résolution 2145 (XXI), qui a mis un terme au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie, la question de l'indépendance de ce territoire n'a pas encore été réglée, à cause des exigences obstinées de l'Afrique du Sud qui retardent la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978).

M. Pinheiro (Portugal)

La position portugaise à cet égard est bien connue : nous avons toujours dit que les solutions à la question de la Namibie étaient un sujet de préoccupation primordiale et nous avons constamment soutenu l'indépendance du territoire conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Le Portugal a également exprimé à maintes reprises son opposition catégorique à tout acte susceptible de retarder davantage l'exercice par le peuple namibien de son droit à l'autodétermination.

L'Afrique du Sud devrait répondre de façon constructive aux appels de la communauté internationale et renoncer à la position d'affrontement qu'elle a adoptée, notamment envers l'Angola. Le Portugal a énergiquement condamné cette position de la part de l'Afrique du Sud.

Mon gouvernement est fermement convaincu que la solution aux problèmes qui affligent l'Afrique du Sud se trouve dans la création de conditions aboutissant à l'élargissement d'un dialogue véritable et constructif. C'est dans l'esprit des Accords Nkomati et des contrats que nous avons exécutés dans la région. Sans prétendre trouver des solutions aux problèmes que d'autres auront à résoudre, nous pensons qu'il est de notre devoir de contribuer du mieux possible, au règlement pacifique et concerté du conflit qui atteint de façon si dramatique des régions aussi importantes du continent africain.

C'est avec une profonde préoccupation que mon pays voit la détérioration constante des conditions de vie des populations du Mozambique et les actes de violence extrême perpétrés récemment contre eux par des groupes qui cherchent à répandre l'instabilité, ce que mon pays condamne énergiquement.

L'Angola lui aussi, vit des moments particulièrement difficiles. Là encore la population est affligée par l'instabilité et les conflits qui règnent partout dans la plupart des pays sud-africains. Nous rendons hommage au pragmatisme des dirigeants politiques angolais dans leur recherche d'une solution globale aux problèmes qui affligent le pays. Il convient également de louer la réouverture du dialogue visant à trouver une solution aux problèmes de la Namibie et l'annonce récente de réformes économiques importantes. Le Portugal appuie fermement et encourage ces mesures.

D'autre part, j'aimerais mentionner ici l'élection unanime et récente dans le système des Nations Unies d'un diplomate renommé et expert juridique du Cap-Vert à la présidence de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des forces

M. Pinheiro (Portugal)

marins et du Tribunal international du droit de la mer. Je suis certain que ses mérites contribueront de façon décisive aux travaux de cette institution dont le succès intéresse beaucoup un pays de tradition aussi maritime que le mien.

J'aimerais également rappeler avec grande satisfaction les opinions énoncées à la dernière réunion des cinq chefs d'Etat d'Amérique centrale à Guatemala. Les résultats de cette réunion constituent un pas prometteur vers la création d'une atmosphère de confiance mutuelle qui est si essentielle à la préservation de la paix, du respect des libertés politiques et du développement social et économique de la région.

Néanmoins, cette promesse ne pourra être tenue que si des actions spécifiques sont engagées qui garantiront l'exercice des droits civils et politiques qui sont une partie essentielle du document de Guatemala.

Malgré les progrès réalisés dans ce vaste domaine en Amérique, nous restons préoccupés par le besoin impératif de déployer de nouveaux efforts pour surmonter les problèmes économiques sérieux qui affligent de nombreux pays d'Amérique latine. Il n'est pas toujours aisé de prononcer un diagnostic pénétrant des causes des problèmes qui affectent ces pays mais la communauté internationale devrait se défaire de solutions qui n'ont pas donné satisfaction et chercher des idées plus novatrices. J'estime que les pays hautement développés ont une importante contribution à faire dans ce domaine. Je suis fermement convaincu qu'il faut, de manière constante et persistante, rechercher des formules de coopération avec l'Amérique latine.

Je rends également hommage à la solidarité grandissante des pays d'Amérique latine. Des exemples de cette solidarité se trouvent dans les efforts du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui, à savoir la création d'un mécanisme de consultations politiques périodiques entre les pays membres de ces deux groupes, et des contacts plus étroits entre le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay. Ces mesures sont le point de départ d'une intégration progressive qui aurait de grandes conséquences pour la région.

Passons à la question du désarmement. Je ne m'attarderai pas sur un sujet si vaste et si complexe étant donné que mon collègue danois a déjà traité cette question au nom de tous les pays membres des communautés européennes. Je voudrais simplement souligner une fois de plus que le Portugal poursuivra sa participation

M. Pinheiro (Portuga

active avec les pays alliés dans toute les actions de la communauté international dans ce domaine qui pourraient aboutir au renforcement réel de la sécurité internationale.

A notre avis, cela ne pourra se réaliser que dans une atmosphère de confiance réciproque accrue, grâce au maintien d'un dialogue sain entre l'Est et l'Ouest et sans mettre en danger l'équilibre délicat des pouvoirs, ce qui dans le monde contemporain, reste la garantie la plus solide de la sécurité et de la stabilité dans les relations internationales.

C'est dans cet esprit que nous observons soigneusement l'évolution des négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. En outre, je ne puis m'empêcher de mentionner spécialement l'accord sur le démantèlement des missiles de moyenne portée en Europe, récemment réalisé à Washington. Nous espérons non seulement que cette mesure contribuera à une Europe plus sûre mais permettra davantage de stabilité et de sécurité collective et n'y portera jamais atteinte.

Nous sommes préoccupés de noter ces dernières semaines, la détérioration de la situation dans la région du Golfe. Nous nous joignons de tout coeur à tous les appels urgents qui se sont fait entendre dans tous les coins du monde appelant à une cessation de tous les actes de violence et d'intimidation, en vue de réaliser un cessez-le-feu dans la région, comme condition préalable à la création d'une atmosphère de compréhension mutuelle grâce à laquelle de véritables solutions pourront être trouvées.

Conformément à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, qui est un bon exemple de l'unité qui règne actuellement sur la communauté internationale, nous soutenons la liberté de navigation et le libre échange dans toutes les parties du monde, et nous ne pouvons tolérer que les principes universellement acceptés et consignés dans des documents internationaux, signés par toutes les nations, soient mis en péril.

De même nous appuyons pleinement les efforts du Secrétaire général dans sa quête de paix et d'un accord de longue durée, empreint de dignité, qui pourrait mettre fin au conflit qui mine l'Iran et l'Iraq. Nous sommes persuadés que l'esprit de décision du Secrétaire général deviendra un élément crucial de cette question, aussi longtemps que les deux parties seront disposées à rechercher des solutions pacifiques sans aucunes réserves.

M. Pinheiro (Portugal)

Pour ce qui est du conflit entre Israël et les pays arabes, nous sommes convaincus que l'une des raisons des problèmes de la région réside dans la remise à plus tard des solutions. Avec les autres pays du Marché commun, notre pays fera tout son possible pour trouver des solutions à long terme, équilibrées et réalistes, qui prendront en considération les droits légitimes du peuple palestinien, la nécessité de se retirer des territoires arabes, et la reconnaissance du droit de toutes les nations de la région à mener une coexistence pacifique.

M. Pinheiro (Portugal)

Aussi la reprise du dialogue entre l'Europe et les pays arabes est-elle source d'espoir pour nous. Nous croyons fermement aux retombées positives d'une compréhension plus grande et d'une consultation plus approfondie avec la grande famille des pays arabes.

Nous ne saurions passer sous silence l'Afghanistan ni souligner, une fois encore, le souhait du Portugal de voir ce pays, une fois libéré de la présence de troupes étrangères et à l'abri de pressions extérieures, trouver la paix et, grâce à elle, le droit à l'autodétermination.

Un autre pays est occupé depuis sept ans maintenant par des troupes étrangères, le Kampuchea. Là encore, la communauté internationale, et en particulier le Secrétaire général, ne doivent ménager aucun effort pour rechercher une solution juste et pacifique qui garantirait les frontières territoriales, l'indépendance et la libre volonté de ce peuple.

J'ai commencé par dire que les idéaux incarnés dans la Charte n'ont pas perdu de leur force, j'estime en fait qu'ils font partie intégrante des objectifs qui guident les gouvernements et les hommes : la paix, le progrès économique et social, le respect de l'individu, la liberté et l'indépendance de chaque nation. C'est à cette organisation, en particulier au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, en qui nous avons toute confiance, qu'il revient de remplir la difficile mission de poursuivre et de renouveler cette noble et digne tâche.

Nous sommes convaincus que des solutions à long terme à la crise financière actuelle seront trouvées, solutions qui satisferont tout le monde et contribueront à appuyer les décisions de cette instance et à leur conférer du prestige. Ce n'est qu'ainsi que l'Organisation pourra se montrer à la hauteur de ses promesses et jouer le rôle qui lui revient de droit.

A ce propos, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général pour les initiatives qu'il a prises, lesquelles visent une rationalisation plus stricte des dépenses et une gestion plus efficace et plus serrée des ressources humaines et financières. Ces mesures s'appliquent bien sûr au système des Nations Unies tout entier, y compris à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), qui doit non seulement faire l'objet d'une gestion plus stricte et plus efficace, mais se montrer également à la hauteur de ses promesses universelles. Telles ont été les raisons principales qui ont conduit mon pays à

M. Pinheiro (Portugal)

choisir comme président de l'Unesco un de ses ressortissants, dont les qualités bien connues et indéniables permettront que ces objectifs soient rapidement et efficacement atteints.

Pour conclure, permettez-moi de souligner l'attachement de mon pays au succès des Nations Unies, en tant qu'instrument de paix et de progrès dans la communauté internationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont souhaité exercer leur droit de réponse.

Melle MAUALA (Samoa) (interprétation de l'anglais) : Au début de la journée, le Ministre des affaires étrangères de la France a fait allusion aux récents événements qui se sont produits en Nouvelle-Calédonie. Je tiens à dire, au nom des sept membres du Forum du Pacifique, Membres des Nations Unies, que l'interprétation française du référendum du 13 septembre n'est pas partagée par le peuple colonisé de Nouvelle-Calédonie ou par ses voisins de la région.

Nous saisissons l'occasion de la déclaration conjointe qui sera faite, en notre nom, par notre premier ministre, dans le débat général, et des déclarations au titre du point 18 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour préciser notre position à l'égard de la Nouvelle-Calédonie.

Mme TON NU THI NINH (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Viet Nam souhaite répondre en partie à la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Chine, qui, ce matin, a fait des remarques déplacées au sujet du Viet Nam.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/42/1, p. 4), "certains signes d'une évolution" ont été décelés en Asie du Sud-Est et au Kampuchea. En fait, les progrès sensibles qui ont été enregistrés et continuent d'être enregistrés ont entraîné une situation riche en promesses mais fragile. Toutefois, la Chine demeure l'un des rares pays à ne pas reconnaître cette évidence. Pour dire les choses franchement, la Chine ne veut pas tenir compte d'une évolution qui ne lui convient pas.

Les pays d'Indochine ont illustré leur bonne volonté déclarée par des actes concrets. Depuis 1982, le Viet Nam procède, chaque année, à des retraits partiels effectifs de ses troupes du Kampuchea. Un autre retrait partiel a encore été annoncé pour cette année et la totalité de ses troupes se retirera d'ici à 1990. Dans l'hypothèse d'une solution politique, les troupes vietnamiennes se

Mme Ton Nu Thi Ninh (Viet Nam

retireraient plus tôt. La Chine, quant à elle, a lancé des appels réitérés pour le retrait total et rapide des troupes vietnamiennes du territoire kampuchéen mais la vérité dans tout cela c'est que ses désirs profonds ne sont pas en accord avec ses paroles. En effet, la Chine souhaite voir le Viet Nam s'enliser indéfiniment au Kampuchea, car cela sert son intérêt égoïste à maintenir la tension dans la région.

Ce n'est pas une révélation que de déclarer que c'est la Chine elle-même qui a apporté son soutien au régime génocide de Pol Pot, qui a causé la mort de millions de Kampuchéens, parmi lesquels des proches parents du Prince Sihanouk, et qui a attaqué des pays voisins. Aujourd'hui, et malgré la condamnation par la communauté mondiale des auteurs de ce génocide, la Chine continue d'aider ce qui reste des troupes de Pol Pot et de leur apporter son soutien dans leurs activités visant à saper et à faire obstacle au renouveau et à la réhabilitation du peuple kampuchéen. C'est encore la Chine qui cherche par tous les moyens à contrecarrer un processus éventuel de négociations, susceptible d'aboutir à un règlement politique de la question kampuchéenne.

Après huit ans de tension, tout le monde souhaite que le problème kampuchéen soit réglé et qu'une paix durable s'instaure en Asie du Sud-Est. D'autre part, la Chine a l'intention de prolonger les souffrances du peuple kampuchéen et de maintenir un climat d'instabilité en Asie du Sud-Est aux fins de ses propres intérêts.

En traitant avec l'Union soviétique, la Chine invoque trois obstacles, parmi lesquels la question kampuchéenne, et pourtant elle continue de s'entretenir avec ce pays sans conditions préalables. En revanche, la Chine pose des conditions préalables pour rejeter les pourparlers avec le Viet Nam tout en faisant le maximum pour entraver les efforts déployés en vue d'aboutir à des négociations entre les parties kampuchéennes et les pays de l'Association de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et les pays d'Indochine, destinées à régler la question kampuchéenne.

La Chine s'entretient du Kampuchea avec des pays qui ne sont pas directement concernés par cette question mais fait tout son possible pour empêcher qu'un dialogue s'instaure entre les deux parties du Kampuchea et entre l'ANASE et les pays d'Indochine, des instances qui offrent une possibilité réelle de régler le problème kampuchéen.

Mme Ton Nu Thi Ninh (Viet Nam)

Tout cela montre bien que la Chine ne veut pas régler la question kampuchéenne et cherche à empêcher d'autres pays de le faire. Dans le passé, la Chine a déjà adopté une pareille attitude. Pendant la guerre du Viet Nam, jusqu'en 1970, la Chine a tout fait pour empêcher le Viet Nam de négocier avec les Etats-Unis. Mais, en 1971, la Chine a négocié directement avec les Etats-Unis, dans le dos du Viet Nam, le règlement de la guerre du Viet Nam dans le sens de ses propres intérêts.

Cependant, aujourd'hui, toutes les cartes ne se trouvent pas entre les mains de la Chine. Le Viet Nam estime que la Chine est un grand pays, très prestigieux, investi d'une grande responsabilité dans les affaires mondiales, en particulier en Asie du Sud-Est. Les divergences entre le Viet Nam et la Chine ne sont que passagères, l'amitié entre les deux pays et les deux peuples demeure intacte. Espérons que la Chine coopérera très bientôt à la solution des problèmes de l'Asie du Sud-Est et du Kampuchea.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'attire l'attention des représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse sur le fait que le droit de réponse se fait conformément à l'article 73 du règlement intérieur, mais que la plupart des sujets dont nous débattons maintenant font l'objet de points inscrits à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale.

Le Président

Certains représentants, qui ont exprimé le désir d'exercer leur droit de réponse, sont également inscrits sur la liste des orateurs et auront, bien entendu, l'occasion de prendre la parole ultérieurement. C'est pourquoi je leur demande instamment d'être aussi brefs que possible dans leurs réponses.

M. SISOWATH (Kampuchea démocratique) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation n'est pas du tout surprise par les critiques que vient de faire le représentant de la République socialiste du Viet Nam dans l'exercice de son droit de réponse à propos de l'excellente déclaration présentée ce matin sur le problème du Kampuchea par Wu Xequian, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, dont le peuple et le gouvernement défendent une juste cause en appuyant la lutte du peuple cambodgien contre l'invasion et l'occupation flagrantes de mon pays par les forces armées du Viet Nam.

La République populaire de Chine, ainsi que plus d'une centaine d'autres pays épris de paix et de justice dans le monde, continue d'apporter chaque année, au sein de cet organe, un vigoureux soutien moral, politique et diplomatique au peuple cambodgien et au Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, dans sa juste lutte contre la présence armée de la République socialiste du Viet Nam, pour un Cambodge totalement libre, indépendant et non aligné.

La République socialiste du Viet Nam continue de tromper la communauté internationale en répandant des informations erronées selon lesquelles la situation au Cambodge est l'affaire des Cambodgiens. En fait, il s'agit d'une guerre d'agression, qui nous est purement et simplement imposée par la présence d'une force d'occupation vietnamienne de plus de 140 000 hommes.

On ne pourra arriver à un règlement pacifique dans mon pays qu'une fois que la République socialiste du Viet Nam, qui est au fond même du problème, aura accepté de participer à une discussion honnête, sérieuse et constructive, face à face avec le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, sous la haute présidence du Prince Norodom Sihanouk.

M. BLANC (France) : Aucune critique à l'encontre soit des Samoa soit des pays du Forum du Pacifique sud ne figurait dans l'intervention prononcée ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la France. Ma délégation ne peut donc que s'étonner des commentaires formulés par le représentant des Samoa au nom de ces pays. La délégation française ne répondra pas à ces commentaires.

M. Blanc (France)

La réponse, ce sont les électeurs de Nouvelle-Calédonie qui l'ont donnée, le 13 septembre dernier, en rejetant par référendum l'option de l'indépendance et en choisissant le maintien du territoire dans la République française.

Fidèle à l'idéal démocratique, la France considère qu'il n'appartient à personne de dicter aux citoyens d'un pays libre les choix qui leur incombent. Les Néo-Calédoniens ont démocratiquement choisi de rester au sein de la République française. Leur choix s'impose à tous.

M. SHI Jicheng (Chine) (interprétation du chinois) : Les attaques et les calomnies auxquelles s'est livrée la délégation du Viet Nam au sujet de la déclaration de notre ministre des affaires étrangères et de la position du Gouvernement chinois provoquent l'indignation de la délégation de la Chine.

Le Viet Nam, avec l'appui d'une superpuissance, a commis au Kampuchea un acte d'agression qui a entraîné le désastre pour le peuple kampuchéen ainsi que des destructions qui menacent également la paix et la sécurité de l'Asie du Sud-Est. Cet acte est condamné par les peuples épris de paix du monde entier.

L'Organisation mondiale, au cours de ces dernières années, a adopté des résolutions exigeant que le Viet Nam retire toutes ses troupes du Cambodge. Le Viet Nam demeure pourtant intransigeant. Il maintient son agression et refuse de retirer ses troupes du Cambodge.

Au contraire, c'est le Viet Nam qui a attaqué la Chine, prétendant que la Chine souhaitait que le Viet Nam s'enlise définitivement au Kampuchea. C'est tout à fait absurde. L'agression commise par le Viet Nam est condamnée par tous les patriotes du Kampuchea et le Kampuchea démocratique est appuyé par la Chine et tous les autres pays épris de paix du monde.

Cela étant, le Viet Nam a proposé un prétendu règlement politique. La Chine n'a jamais été hostile à des règlements politiques, mais elle demande instamment au Viet Nam de commencer par retirer toutes ses troupes d'agression du Kampuchea. Ce n'est qu'alors que nous pourrons parler d'un règlement politique. Un prétendu règlement politique tel que l'envisage le Viet Nam vise à obtenir par des moyens politiques ce qu'il n'a pu obtenir sur le champ de bataille, à savoir la consolidation et la perpétuation des fruits de son agression.

La délégation chinoise voudrait aviser la délégation vietnamienne que, si elle s'entête dans son agression et reste hostile à la communauté internationale, si

M. Shi Jicheng (Chine)

elle refuse de mettre en oeuvre les résolutions adoptées par les Nations Unies, ce n'est pas un service qu'elle rendra aux autorités vietnamiennes.

La seule ligne de conduite appropriée pour le Viet Nam est de retirer toutes ses troupes d'agression du Kampuchea aussi rapidement que possible et de laisser le peuple du Kampuchea, sous la direction du Prince Norodom Sihanouk, résoudre lui-même ses problèmes internes.

La séance est levée à 19 h 30.